

# Pour qu'il Règne



## La vertu théologique d'Espérance

P401117 - Editeur responsable : Abbé Patrick Duverger - Rue de la Concorde 37, 1050 Bruxelles

# District du Benelux – Lieux de culte

## Belgique

- **Bruxelles**  
**Église Saint-Joseph**  
Square Frère-Orban, 3  
1040 Bruxelles  
bruxelles.stjoseph@fsspx.be  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 8h00  
Grand-messe à 10h00  
**En semaine :**  
Messe basse à 18h00  
Permanence d' un prêtre  
à partir de 16h30
- **Prieuré du Christ-Roi :**  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
**En semaine :**  
Messe basse à 7h15  
Le jeudi : Messe à 8h25  
(en période scolaire)  
**Dimanches et fêtes:**  
Messe basse à 18h30  
Vêpres & Salut à 17h30
- **Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement**  
Hemelstraat 21,  
2018 Antwerpen  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 7h30 et 10h00  
Salut du Saint Sacrement à 18h00  
**En semaine :**  
Messe basse à 18h30  
Samedi à 9h30  
Chapelet à 18h00
- **Flandre Orientale**  
**Chapelle Saint-Amand**  
Kortrijksesteenweg 139,  
9000 Gent  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h00
- **Hainaut**  
**Carmel du Sacré-Coeur**  
Rue des Wagnons 16  
7380 Quiévrain  
Tél. : +32 (0)65 45 81 65  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 8h00  
Grand-messe à 10h00  
**En semaine :** Messe basse à 8h00
- **Namur**  
**Chapelle Saint-Aubain**  
Rue Delvaux 8,  
5000 Namur  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h30  
**En semaine :**  
Samedi : 10h00
- **Liège**  
**Eglise du Sacré-Coeur**  
Steffeshausen 5  
4790 Burg Reuland  
Tél. : +32 (0)80 46 00 13  
**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 9h30

## Pays-Bas

- **Gerwen**  
**Prieuré Saint-Clément**  
Heuvel, 23  
5674 RR Nuenen -Gerwen  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 10h30  
**En semaine :**  
Lun./mar./jeu. : 18h30  
Mer./Ven. : 7h15  
Samedi : 8h30
- **Kerkrade**  
**Eglise sainte-Marie-des-Anges**  
Pannesheiderstraat, 71  
6462 EB Kerkrade  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 9h30
- **Utrecht**  
**Eglise saint-Willibrord**  
Minrebroederstraat 21,  
3512 GS Utrecht  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 10h30
- **Leiden**  
**Chapelle N.-D. du Rosaire**  
197 Sumatrastraat  
2315 Leiden  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05  
**Dimanches :**  
Messe à 10h30  
**En semaine :**  
Vendredi : 19h00  
Samedi : 9h00
- **Luxembourg**  
**Chapelle Saint Hubert**  
3316 Bergem  
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14  
Tél. : +32 2 550 00 20  
**Dimanches :**  
Chapelet (et confessions) à 17h00  
Messe chantée à 17h30

## Luxembourg

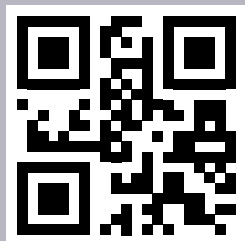
### Éditeur responsable :

Abbé Patrick Duverger  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
Fax : +32 (0)2 550 00 29

Les articles de notre bulletin  
paraissent sous la responsabilité  
de leurs auteurs.

Courriel : info@fsspx.be  
Site : www.fsspx.be

Couverture: **Allégorie de l'Espérance par Pierre Mignard (1612-1695)**



### Versements et soutien financier :

Veillez procéder par virements bancaires à :  
"Fraternité Saint-Pie X"  
et effectuer vos virements au profit du compte :  
ASBL Fraternité Saint-Pie X  
BIC : GEBABEBB  
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:  
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 3,50 €  
Abonnement normal : 35 € (4 numéros + frais d' envoi)  
Abonnement de soutien : 50 €



**Abbé Patrick Duverger**  
Supérieur du district  
du Benelux

# Editorial

Après avoir demandé Jésus de marcher sur les eaux, Saint Pierre, doute de la puissance de Jésus. « *Seigneur, sauve-moi* », s'écrie-t-il. Jésus le tire du mauvais pas avec cette leçon : « *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ?* » La présomption et le désespoir sont les deux écueils sur lesquels se brise l'espérance. Saint Pierre, a été secoué par quelque chose de l'un puis de l'autre, parce qu'il a vacillé dans sa foi en la toute-puissance du Maître. En effet, la foi, fondement de l'espérance, lui donne l'objet et le motif sur lesquels elle s'appuie : Dieu en personne, bonheur des élus, nous attirant à Lui-même. L'espérance est l'une des trois vertus théologiques. Avec la foi et la charité, elles nous établissent en relation surnaturelle avec Dieu, un et Trine.

A la suite de Saint Paul, nous disons que l'espérance est dans notre âme, comme une ancre « *sûre et solide, pénétrant par-delà le voile, là où est entré pour nous, en précurseur, Jésus, devenu pour l'éternité grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech.* » Dans le temple de Jérusalem, le voile fermait l'accès au Saint des Saints, lieu de la présence de Dieu. Ce voile était une figure de la vertu de foi qui nous fait accéder aux mystères divins, mais de manière voilée, incomplète et imparfaite. Au ciel cependant, la Foi cèdera la place à la vision dans un face à face avec Dieu.

L'espérance nous ancre, au-delà de la foi, dans la béatitude divine - le véritable Saint des Saints. Cet ancrage consiste dans le désir de connaître ces réalités divines pour en jouir, au-delà du voile, c'est-à-dire au-delà de leur mystère actuel, dans le face à face béatifiant, préparé par Dieu pour ceux qui l'aiment en esprit et en vérité, c'est-à-dire en acte ici-bas. Autrement dit, l'espérance nous fait avoir la tête au Ciel - non pas dans les nuages ! - tout en nous faisant vivre les pieds sur terre, en cohérence avec ce désir de voir Dieu. Par le baptême, le chrétien reçoit l'espérance qui donne l'élan pour avancer vers le ciel. Elle requiert de vivre ici-bas saintement en toutes circonstances : exigence de religion et de piété, de justice et de charité, de force et de tempérance.

Cette cohérence chrétienne est plus que nécessaire, dans le temps présent : elle donne force et sérénité. Notre-Seigneur Jésus-Christ est Lui-même notre Espérance. En sa divine personne, Dieu s'est incarné pour habiter parmi nous. Il s'est fait Voie, Vérité et Vie pour rassembler et conduire au royaume de son Père, tous les hommes de bonne volonté. Il est vraiment notre Espérance ! C'est pourquoi, les catholiques animés de l'espérance surnaturelle sont porteurs de lumière pour l'intelligence et de chaleur pour le cœur.

L'époque actuelle est déprimante car son matérialisme étouffe et détruit l'espérance : on ne peut en même temps, s'installer sur terre comme dans un paradis et s'élancer vers le Ciel. Quand tout va mal, quand le rejet de Dieu et de son Christ achève de ruiner le monde, n'est-ce pas l'occasion de venir à Lui ? A nos contemporains que le matérialisme ruine dans la désespérance, répétons inlassablement l'urgence de revenir à Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est d'autant plus facile, en ce temps de Noël, qu'Il se fait tout petit dans la pauvreté de la crèche. Il est notre seule Espérance ! Invitons nos connaissances à découvrir les trésors de la liturgie traditionnelle, recrutons nos collègues pour les retraites et les recollections, abonnons nos amis à notre revue, distribuons les médailles miraculeuses, soyons semeurs d'espérance !

Pour avancer sûrement vers le Ciel, en l'année 2019, ancrons notre espérance, avec encore plus de confiance, dans le Cœur de notre Marie notre Mère. Elle mieux que personne, tournera - convertira - nos cœurs à son Divin-Enfant, Dieu Incarné, Jésus, le Christ-Roi des Nations et Prince de la Paix.

Bonne et sainte année 2019 aux lecteurs de Pour-Qu'Il-Règne !

# Catéchisme de la Somme Théologique

*Le Père Pègues est né le 2 août 1866 à Marcillac dans l'Aveyron (France), il fit ses études au grand séminaire de Rodez. Entré dans la province dominicaine de Toulouse, il y prit le nom de Thomas. Devenu le plus important des commentateurs de Saint-Thomas, il a signé de nombreux articles et ouvrages. Son œuvre majeure reste son « Commentaire littéral français de la Somme Théologique de Saint-Thomas. » C'est toute la doctrine thomiste toute la philosophie scholastique exposée et commentée en 21 volumes, dont certains de plus de 700 pages, publiés de 1907 à 1931. Il fut tour à tour professeur à Toulouse, à l'École angélique de Rome, au noviciat de Saint-Maximin, à Pistoie, à l'École internationale des Dominicains, à Rome. Il reçut, dès 1907, les félicitations de saint Pie X pour ses travaux. Ce même pape, qui l'a reçu plusieurs fois, presque familièrement, le nomme, en 1913, Consulteur de la Congrégation des Sacrements. Il était un ami personnel du cardinal Pacelli, futur pape Pie XII. Les derniers mois de sa vie il donnait, tous les samedis, à Rome, des cours publics fort appréciés, que l'« Osservatore Romano » résumait chaque fois en des comptes-rendus aussi longs qu'élogieux. Venu prendre un peu de repos à Dax pour les fêtes de Pâques, après avoir été reçu en audience privée par le pape Pie XI, c'est là qu'il est décédé le 28 avril 1936.*

Père Thomas Pègues, O.P.



***L'espérance : nature - vices qui lui sont opposés : la présomption et le désespoir - formule de l'acte d'espérance - ceux qui peuvent faire cet acte.***

***Quelle est la seconde vertu théologique ?***

La seconde vertu théologique est la vertu d'espérance.

même, selon qu'il est à lui-même l'objet de son propre bonheur et qu'il daigne vouloir se communiquer à nous un jour dans le ciel pour nous rendre heureux de ce même bonheur.

***Qu'est-ce que la vertu d'espérance ?***

La vertu d'espérance est celle des trois vertus théologiques qui fait que notre volonté, appuyée sur l'action de Dieu lui-même venant à notre secours, se porte vers Dieu tel que la foi nous le révèle, comme sur ce qui peut et doit être un jour notre bonheur parfait.

***Peut-il y avoir aussi quelque chose, autre que Dieu ainsi considéré, qui puisse être objet de la vertu d'espérance ?***

Oui, n'importe quel bien véritable peut être l'objet de la vertu d'espérance, pourvu seulement qu'il demeure subordonné à l'objet premier et principal qui est Dieu en lui-même.

***Cette sorte d'espérance est-elle possible sans la foi ?***

Cette vertu d'espérance est absolument impossible sans la foi, qu'elle présuppose nécessairement.

***Quel est le motif sur lequel s'appuie l'espérance ?***

Le motif sur lequel s'appuie l'espérance n'est pas autre que Dieu lui-même se portant à notre secours par lui ou par ses créatures pour nous mettre à même de le posséder un jour dans le ciel à titre de récompense.

***Pourquoi dites-vous que cette vertu d'espérance est impossible sans la foi et qu'elle la présuppose nécessairement ?***

Parce que c'est la foi seule qui donne à l'espérance son objet et le motif sur lequel elle s'appuie.

***L'espérance implique donc nécessairement, dans le motif sur lequel elle s'appuie, nos actions vertueuses et méritoires, faites par nous sous l'action de Dieu, nous aidant à le conquérir lui-même tel qu'il veut se donner à nous dans son ciel ?***

***Cet objet de l'espérance quel est-il ?***

C'est premièrement et par-dessus tout Dieu lui-

Oui, l'espérance implique nécessairement, dans le motif sur lequel elle s'appuie, nos actions vertueuses

et méritoires, faites par nous sous l'action de Dieu, nous aidant, par sa grâce, à le conquérir lui-même tel qu'il veut se donner à nous dans son ciel.

**Serait-ce un péché contre l'espérance de compter sur la possession de Dieu un jour et de la tenir comme possible pour nous, sans se mettre en peine de s'y préparer par une vie surnaturellement vertueuse ?**  
Où, ce serait un péché contre l'espérance.

**Comment s'appelle ce péché ?**

Il s'appelle la présomption.

**Est-ce le seul péché qu'on puisse commettre contre la vertu d'espérance ?**

Non, il y en a encore un autre, qui s'appelle le désespoir.

**En quoi consiste le péché du désespoir ?**

Il consiste en ceci : qu'en raison du bien si haut qu'est Dieu devant être possédé tel qu'il est en lui-même, ou en raison des difficultés qu'on constate autour de soi ou en soi pour la pratique d'une vie surnaturellement vertueuse, on fait à Dieu l'injure de penser que l'on n'arrivera pas soi-même à pratiquer cette vie et à conquérir ce bonheur ; et l'on y renonce, s'abstenant désormais d'en appeler au secours de Dieu et de compter sur lui, comme s'il ne devait plus donner ce secours, quoi que l'on puisse faire d'ailleurs.



**Ce péché de désespoir est-il un péché particulièrement grave ?**

Ce péché est en un sens le plus grave de tous : car, de soi, il rend impossible tout effort vers le bien surnaturel et fait que le pécheur se damne en quelque sorte lui-même.

**L'homme n'a donc jamais le droit de désespérer, quelques grandes que puissent être ses misères ou sa faiblesse morales ?**

Non, l'homme n'a jamais le droit de désespérer ; parce que la miséricorde de Dieu et sa puissance l'emportent à l'infini sur ces misères ou sur sa faiblesse à lui, quelque grandes qu'elles puissent être.

**Que faut-il donc que l'homme fasse quand il constate ses misères ou sa faiblesse et se sent comme accablé sous leur poids ?**

Il doit tout de suite correspondre à l'action de la grâce qui l'invite toujours à se tourner vers Dieu, avec la ferme espérance que Dieu aura pitié de lui, l'aidera à se relever et lui donnera la force de vivre d'une vraie vie surnaturelle pour mériter de le posséder un jour dans le ciel.

**Pourriez-vous me donner une formule de l'acte d'espérance comme acte de la vertu théologale qu'on appelle de ce nom ?**

Oui ; et la voici sous forme d'hommage à Dieu :  
*Mon Dieu, j'espère, d'une espérance invincible, que vous-même, par votre miséricorde et par votre puissance, vous m'aidez toujours de votre grâce à me rendre digne, par une vie vraiment surnaturelle, de vous posséder un jour dans le ciel, et que vous vous donnerez en effet à moi pour me rendre heureux de votre propre bonheur, si seulement je ne désespère jamais de vous et que je m'abandonne à l'action de votre grâce.*

**Cette formule de l'acte d'espérance peut-elle être abrégée encore ?**

Oui, et la voici sous cette forme : *Mon Dieu, j'espère en vous d'une sainte et invincible espérance.*

**Quels sont ceux qui peuvent faire cet acte d'espérance ?**

Tous les fidèles qui sont encore sur la terre peuvent faire cet acte d'espérance.

**Les bienheureux dans le ciel n'ont-ils plus la vertu d'espérance ?**

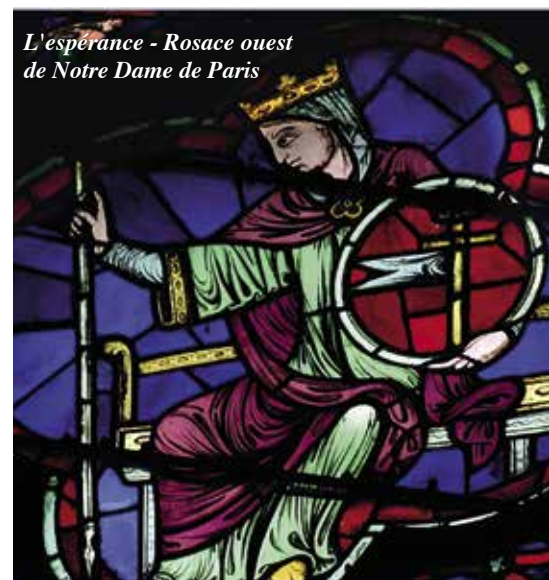
Les bienheureux dans le ciel n'ont plus la vertu d'espérance ; parce qu'ils possèdent désormais le bonheur de Dieu, absent encore pour tous ceux qui l'espèrent.

**Et les damnés, dans l'enfer, n'ont-ils plus rien de la vertu d'espérance ?**

Non, les damnés, dans l'enfer, n'ont plus rien de la vertu d'espérance ; parce que le bonheur de Dieu, objet principal de cette vertu, est à tout jamais impossible pour eux.

**Les âmes du purgatoire ont-elles la vertu d'espérance ?**

Oui, les âmes du purgatoire ont la vertu d'espérance ; mais l'acte de cette vertu n'est plus entièrement le même que pour les fidèles qui vivent sur la terre : si, en effet, elles attendent encore le bonheur de Dieu qu'elles n'ont pas, elles n'ont plus à compter sur le secours de Dieu pour le mériter, ne pouvant plus mériter désormais, et elles ne redoutent plus de le perdre, tout péché étant désormais impossible pour elles.



L'espérance - Rosace ouest de Notre Dame de Paris

# Sermon du saint Curé d'Ars sur l'Espérance



*Le saint Curé d'Ars prêchant  
(musée de cire d'Ars)*

Il est vrai que saint Augustin nous dit que, quand il n'y aurait point de ciel à espérer, point d'enfer à craindre, il ne laisserait pas que d'aimer le bon Dieu, parce qu'il est infiniment aimable et qu'il mérite d'être aimé ; cependant le bon Dieu, pour nous encourager à nous attacher à lui et à l'aimer par-dessus toutes choses, nous promet une récompense éternelle. Si nous nous acquittons dignement d'une si belle fonction, qui fait tout le bonheur de l'homme sur la terre, nous préparons notre félicité et notre gloire dans le ciel. Si la foi nous apprend que Dieu voit tout, et qu'il est témoin de tout ce que nous faisons et souffrons, la vertu d'espérance nous fait endurer nos peines avec une entière soumission à sa sainte volonté, par la pensée que nous en serons récompensés pendant toute l'éternité. Nous voyons aussi que ce fut cette belle vertu qui soutint les martyrs au milieu de leurs tourments, les solitaires dans les rigueurs de leurs pénitences, et les saints infirmes et malades dans leurs maladies. Oui, si la foi nous découvre partout Dieu présent, l'espérance nous fait faire tout ce que nous faisons dans la seule vue de plaire au bon Dieu, par la pensée heureuse d'une récompense éternelle. Puisque cette vertu adoucit tant nos maux, voyons tous ensemble en quoi consiste cette belle et précieuse vertu d'espérance. Si nous avons le bonheur de connaître par la foi, qu'il y a un Dieu qui est notre Créateur, notre Sauveur et notre souverain Bien, qui ne nous a créés que pour le connaître, l'aimer, le servir et le posséder ; l'espérance nous apprend que, quoique indignes de ce bonheur, nous pouvons l'espérer par les mérites de Jésus-Christ. Pour rendre nos actions dignes d'être récompensées, il faut trois choses, que voici : la foi, qui nous y fait voir Dieu présent ; l'espérance, qui nous les fait faire dans la seule vue de lui plaire, et l'amour, qui nous attache à lui comme à notre souverain Bien. Oui, nous ne connaissons jamais le degré de gloire

que chaque action nous procurera dans le ciel, si nous la faisons bien purement pour le bon Dieu ; les saints mêmes qui sont dans le ciel ne le comprennent pas. En voici un exemple bien frappant. Nous lisons dans la vie de saint Augustin, qu'écrivant à saint Jérôme pour lui demander de quelle expression il fallait se servir pour mieux faire sentir la grandeur du bonheur dont les saints jouissent dans le ciel ; dans le moment qu'il mettait, selon sa coutume, au commencement de toutes ses lettres : « *Salut en Jésus-Christ Notre-Seigneur* », sa chambre fut éclairée d'une lumière tout extraordinaire qui était plus belle que le soleil dans son midi et très odoriférante ; il en fut si charmé, qu'il manqua mourir de plaisir. Dans le même instant, il entendit sortir de cette lumière une voix qui lui dit : « *Ah ! mon cher ami Augustin, tu me crois encore sur la terre ; grâce à Dieu, je suis dans le ciel. Tu veux me demander de quel terme l'on pourrait se servir pour mieux faire sentir le bonheur dont jouissent les saints ; sache, mon cher ami, que ce bonheur est si grand, et si au-dessus de tout ce qu'une créature peut penser, qu'il te serait plus facile de compter toutes les étoiles qui sont au firmament, de mettre l'eau de toutes les mers dans une fiole, et de tenir toute la terre dans ta main, que de pouvoir comprendre la félicité du moindre des bienheureux dans le ciel. Il m'est arrivé ce qui arriva à la reine de Saba ; elle avait conçu une grande idée du roi Salomon d'après le bruit de sa réputation ; mais, après avoir vu par elle-même le bel ordre qui régnait dans son palais, la magnificence sans égale, la science et les connaissances de ce roi, elle en fut si étonnée et si ravie, qu'elle s'en retourna chez elle en disant que tout ce qu'on lui avait dit n'était rien en comparaison de ce qu'elle avait vu elle-même. J'en ai fait de même pour la beauté du ciel et le bonheur dont jouissent les saints ; je croyais avoir compris quelque chose de ces beautés qui sont renfermées dans le ciel et du bonheur dont les saints y jouissent ; malgré toutes les pensées les plus sublimes que j'ai pu produire, tout cela n'est rien en comparaison de ce bonheur qui est le partage des bienheureux.* »

Nous lisons dans la vie de sainte Catherine de Sienne, que le bon Dieu lui fit voir quelque chose de la beauté du ciel et de sa félicité. Elle en fut si ravie qu'elle tomba en extase. Étant revenue à elle-même, son confesseur lui demanda ce que le bon Dieu lui avait fait voir. Elle lui dit que le bon Dieu lui avait fait voir quelque chose de la beauté du ciel et du bonheur dont les saints y jouissent ; mais qu'il était impossible d'en dire la moindre chose, tant cela surpassait tout ce que nous pouvons penser. Eh bien voilà où nous conduisent nos bonnes actions si nous les faisons dans la vue de plaire à Dieu ; voilà les biens que la vertu d'espérance nous fait désirer et attendre.

Nous avons dit que la vertu d'espérance nous console et nous soutient dans les épreuves que le bon Dieu nous envoie. Nous en avons un bel exemple dans la personne du saint homme Job, sur son fumier, couvert d'ulcères

Saint Alphonse de Liguori



depuis les pieds jusqu'à la tête. Il avait perdu tous ses enfants, qui avaient été écrasés sous les ruines de sa maison. Lui-même se vit traîné de son lit sur un fumier dans le coin des rues, abandonné de tout le monde ; son pauvre corps était tout couvert de pourriture ; les vers le mangeaient tout vivant ; il était obligé de les ôter avec des morceaux de pots cassés ; insulté même de sa femme qui, au lieu de le consoler, l'accablait d'injures, en lui disant : « Le vois-tu, ton Dieu que tu sers avec tant de fidélité ? Vois-tu comment il te récompense ? Demande-lui donc la mort ; au moins tu seras délivré de tes maux. » Ses meilleurs amis ne semblaient venir le voir que pour augmenter ses douleurs. Cependant, malgré cet état si pitoyable où il est réduit, il ne laisse pas de toujours espérer en Dieu. « Non, mon Dieu, disait-il, je ne cesserai jamais d'espérer en vous ; quand vous m'ôteriez même la vie, je ne laisserais pas d'espérer en vous, et d'avoir une grande confiance en votre charité. Pourquoi, mon Dieu, voudrais-je me décourager et m'abandonner au désespoir ? J'accuserai devant vous mes péchés qui sont la cause de mes maux ; mais j'espère que vous serez vous-même mon Sauveur. Mon espérance est que vous me récompenserez un jour des maux que j'endure pour votre amour. » Voilà ce que nous pouvons appeler une véritable espérance : puisque, malgré qu'il lui semblât que toute la colère de Dieu fût tombée sur lui, il ne laissait pas que d'espérer en Dieu. Sans examiner pourquoi il souffrait tant de maux, il se contente seulement de dire que ce sont ses péchés qui en sont la cause. Voyez-vous les grands biens que là vertu d'espérance nous procure ? Tout le monde le trouve malheureux, et lui seul, sur son fumier, abandonné des siens et méprisé des autres, se trouve heureux, parce qu'il met toute sa confiance en Dieu. Ah ! si, dans nos peines, nos chagrins et nos maladies, nous avons cette grande confiance en Dieu, que de biens nous ramasserions pour le ciel ! Hélas ! que nous sommes aveugle ! Si, au lieu de nous désespérer dans nos misères, nous avons cette ferme espérance que le bon Dieu nous envoie tout cela comme autant de moyens pour nous faire mériter le ciel, avec quelle joie ne les souffririons-nous pas ! Mais, me direz-vous, que veut dire ce mot : espérer ? – Le voici : c'est soupirer après quelque chose qui doit nous rendre heureux dans l'autre vie ; c'est désirer ardemment la délivrance des maux de cette vie, et désirer la possession de toutes sortes de biens capables de nous contenter pleinement. Lorsqu'Adam eut péché et qu'il se vit accablé de tant de misères, toute sa consolation était que, non seulement ses souffrances lui mériteraient le pardon de ses péchés, mais encore lui procureraient des biens pour le ciel. Quelle bonté de Dieu de récompenser de tant de biens la moindre de nos actions, et cela, pendant toute

l'éternité ! Mais, pour nous faire mériter ce bonheur, le bon Dieu veut que nous ayons une grande confiance en lui, comme des enfants envers un bon père. C'est pour cela que nous le voyons, dans plusieurs endroits de l'Écriture sainte, prendre le nom de Père, afin de nous inspirer une plus grande confiance. Il veut que nous ayons recours à lui dans toutes nos peines, soit de l'âme, soit du corps. Il nous promet de nous secourir toutes les fois que nous aurons recours à lui. S'il prend le nom de père, c'est pour nous inspirer une plus grande confiance en lui. Voyez combien il nous aime : il nous dit par son prophète Isaïe, qu'il nous porte tous dans son sein. « Une mère, nous dit-il, qui porte son enfant dans son sein, ne peut pas l'oublier et, quand même elle serait assez barbare que de le faire, pour moi, je n'oublierai jamais celui qui met sa confiance en moi (Isaïe, 49, 15.). » Il se plaint même que nous n'avons pas assez confiance en lui ; il nous avertit de « ne plus mettre notre confiance dans les rois et les princes, parce que notre espérance sera trompée (Psaume 145, 2.). » Il va plus loin, puisqu'il nous menace de sa malédiction, si nous n'avons pas grande confiance en lui ; il nous dit par son prophète Jérémie : « Maudit soit celui qui ne met pas sa confiance en son Dieu ! » et plus loin, il nous dit : « Béni soit celui qui a confiance au Seigneur (Jérémie, 17, 5, 7.) ! » Voyez la parabole de l'Enfant prodigue, qu'il nous cite avec tant de plaisir, afin de nous inspirer une grande confiance en lui. Un père, nous dit-il, avait un enfant qui lui demanda ce qui pouvait lui revenir de son héritage. Ce bon père lui donna son bien. Ce fils abandonne ce bon père, part dans un pays étranger, et là, se livre à toutes sortes de désordres. Mais, quelque temps après, ses débauches l'avaient réduit à la plus grande misère ; sans argent et sans aucune ressource, il aurait voulu se nourrir des restes des pourceaux ; mais personne ne lui en donnait. Se voyant accablé de tant de maux, il se rappela qu'il avait abandonné un bon père, qui n'avait cessé de le combler de toutes sortes de bienfaits tout le temps qu'il avait été auprès de lui ; il se dit en lui-même : « Je me lèverai et j'irai, les larmes aux yeux, me jeter aux pieds de mon père ; il est si bon, j'espère qu'il aura encore pitié de moi. Je lui dirai : Mon tendre père, j'ai péché contre vous et contre le ciel, je n'ose plus vous regarder ni le ciel ; je ne mérite plus d'être placé au nombre de vos enfants ; mais je serai trop heureux si vous voulez bien me mettre parmi vos esclaves ». Mais que fait ce bon père ? nous dit Jésus-Christ, qui est lui-même ce tendre père ; bien loin d'attendre qu'il vienne se jeter à ses pieds, d'aussi loin qu'il le voit, il court pour l'embrasser. L'enfant veut avouer ses péchés ; mais le père ne veut plus qu'il lui en parle. Non, non, mon fils, il n'est plus question de péchés,

Saint Augustin



ne pensons qu'à nous réjouir. Ce bon père invite toute la cour céleste à remercier le bon Dieu de ce que son fils qui était mort, est ressuscité, de ce qu'il l'avait perdu et l'a retrouvé. Pour lui témoigner combien il l'aime, il lui rend tous ses biens et son amitié (Luc, 15.).



*Saint Elzéar de Sabran et son épouse sainte Delphine*

Eh bien ! voilà la manière dont Jésus-Christ reçoit le pécheur toutes les fois qu'il revient à lui : il le pardonne et lui rend tous les biens que le péché lui avait ravés. Après cela qui de nous n'aura pas une grande confiance en la charité du bon Dieu ? Il va plus loin, puisqu'il nous dit que quand nous avons le bonheur de quitter le péché pour l'aimer, tout le ciel se réjouit. Si vous lisez plus loin, voyez avec quel empressement il court chercher sa brebis égarée ? Une fois qu'il l'a trouvée, il en a tant de joie qu'il veut même la prendre sur ses épaules pour lui éviter la peine de voyager. Voyez avec quelle bonté il reçoit Madeleine à ses pieds, voyez avec quelle tendresse il la console ; non seulement il la console, mais encore, il la défend contre les insultes des pharisiens. Voyez avec quelle charité et quel plaisir il pardonne à la femme adultère ; elle l'offense, et c'est lui-même qui veut être son protecteur et son sauveur (Jean, 8). Voyez son empressement à courir après la Samaritaine ; pour sauver son âme, il va lui-même l'attendre auprès du puits de Jacob ; il veut lui adresser le premier la parole, afin de lui faire voir d'avance combien il est bon ; il fait semblant de lui demander de l'eau, pour lui donner sa grâce et le ciel. Dites-moi, quelles excuses aurons-nous pour nous excuser, lorsqu'il nous fera voir combien il était bon à notre égard, et comment il nous aurait reçus, si nous avions voulu revenir ? avec quel plaisir il nous aurait pardonné et rendu sa grâce ? Ne pourra-t-il pas nous dire : Ah ! malheureux, si tu as vécu et si tu es mort dans le péché, c'est bien parce que tu n'as pas voulu en sortir ; moi qui désirais tant te pardonner ! Voyez combien le bon Dieu veut que nous venions à lui avec confiance dans nos maux spirituels. Il nous dit, par son prophète Michée, que quand nos péchés seraient aussi nombreux que les étoiles du firmament et que les gouttes d'eau de la mer, que les feuilles des forêts

et que les grains de sable qui bordent l'Océan, si nous nous convertissons sincèrement, il nous promet de les oublier tous ; et il nous dit que, quand ils auraient rendu notre âme aussi noire que le charbon, « *aussi rouge que l'écarlate, il nous la rendra aussi blanche que la neige (Isaïe, 1,18.).* » Il nous dit qu'il jette nos péchés dans les chaos de la mer, afin qu'ils ne paraissent jamais plus. Quelle charité de la part de Dieu ! Avec quelle confiance ne devons-nous pas nous adresser à lui ! Mais quel désespoir pour un chrétien damné, de savoir combien le bon Dieu aurait désiré le pardonner, s'il avait voulu lui demander pardon ! Dites-moi si nous sommes damnés, ce sera bien parce que nous l'aurons voulu, puisque le bon Dieu nous a tant de fois dit qu'il voulait nous pardonner. Hélas ! combien de remords de conscience, combien de bonnes pensées, combien de désirs cette voix n'a-t-elle pas fait naître en nous ! O mon Dieu ! que l'homme est malheureux de se damner, tandis qu'il peut si bien se sauver ! Hélas ! pour nous confirmer dans tout cela, nous n'avons qu'à examiner ce qu'il a fait pour nous, pendant les trente-trois ans qu'il a vécus sur la terre.

En deuxième lieu, je dis que nous devons avoir une grande confiance en Dieu, même pour nos besoins temporels. Pour nous exciter à nous adresser à lui avec une grande confiance pour ce qui regarde le corps, il nous assure qu'il aura soin de nous ; et nous voyons nous-mêmes combien il a fait de miracles, plutôt que de nous laisser manquer du nécessaire. Nous voyons dans l'Écriture sainte qu'il a nourri son peuple pendant quarante ans, dans le désert, avec de la manne qui tombait tous les jours avant le soleil levé. Pendant les quarante ans qu'ils restèrent dans le désert, leurs habits ne s'usèrent rien du tout. Il nous dit dans l'Évangile de ne pas nous mettre en peine pour ce qui regarde la nourriture et le vêtement : « *Considérez, nous dit-il, les oiseaux du ciel ; ils ne sèment ni ne moissonnent, et ils ne mettent rien dans les greniers ; voyez avec quel soin votre Père céleste les nourrit ; n'êtes-vous pas plus qu'eux ? vous êtes les enfants de Dieu. Gens de peu de foi, ne vous mettez donc pas en peine de ce que vous mangerez et de quoi vous vous vêtirez. Considérez les lys des champs, comment ils croissent ; et cependant ils ne labourent point ni ne filent : voyez comme ils sont vêtus ; je vous déclare que Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. Si donc, conclut ce divin Sauveur, le Seigneur prend tant de soin de vêtir une herbe qui est aujourd'hui et que demain on jette dans le four, à combien plus forte raison prendra-t-il soin de vous, qui êtes ses enfants ? Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné avec abondance (Mathieu, 6.)* » Voyez encore combien il veut que nous ayons confiance : « *Quand vous me prierez, nous dit-il, ne dites pas : Mon Dieu, mais Notre Père ; parce que nous voyons qu'un enfant a une confiance sans borne à son père.* » Lorsqu'il fut ressuscité, il apparut à sainte Madeleine, et lui dit : « *Allez trouver mes frères, et dites-leur que je vais monter à mon Père, qui est aussi votre Père (Jean, 2,17.)* » Dites-moi, ne conviendrez-vous pas avec moi que si nous sommes si malheureux sur la terre, cela ne peut venir que de ce que nous n'avons pas assez de confiance en Dieu ? En troisième lieu, nous disons que nous devons avoir une



grande confiance en Dieu dans nos peines, nos chagrins et nos maladies. Il faut que cette grande espérance du ciel nous soutienne et nous console ; voilà ce qu'ont fait tous les saints. Nous lisons dans la vie de saint Symphorien, qu'étant conduit au martyre, sa mère, qui l'aimait véritablement pour le bon Dieu, monta sur un mur pour le voir passer, et élevant la voix autant qu'elle put : « *Mon fils, mon fils, lui cria-t-elle, regarde le ciel ; mon fils, courage ! que l'espérance du ciel te soutienne ! mon fils, courage ! Si le chemin du ciel est difficile, il est bien court.* » Cet enfant, animé par le langage de sa mère, endura les tourments et la mort avec une grande intrépidité. Saint François de Sales avait une si grande confiance en Dieu, qu'il semblait être insensible aux persécutions qu'on lui faisait ; il se disait à lui-même : « *Puisque rien n'arrive que par la permission de Dieu, les persécutions ne sont donc que pour notre bien.* » Nous lisons dans sa vie, qu'une fois il fut horriblement calomnié ; malgré cela, il ne perdit rien de sa tranquillité ordinaire. Il écrivit à un de ses amis que quelqu'un venait de l'avertir qu'on le déchirait d'une belle façon ; mais qu'il espérait que le bon Dieu arrangerait tout cela pour sa gloire et pour le salut de son âme. Il se contenta de prier pour ceux qui le calomniaient. Voilà, la confiance que nous devons avoir en Dieu. Lorsque nous sommes persécutés ou qu'on nous méprise, ce sont là les marques que nous sommes véritablement chrétiens, c'est-à-dire, enfants d'un Dieu méprisé et persécuté.

En quatrième lieu je vous disais que, si nous devons avoir une confiance aveugle envers Jésus-Christ, parce que nous sommes sûrs que jamais il ne manquera de venir à notre secours dans toutes nos peines, si nous allons à lui comme des enfants à leur père ; je dis aussi que nous devons avoir une grande confiance envers sa sainte Mère, qui est si bonne, qui désire tant nous aider dans tous nos besoins spirituels et temporels, mais surtout, lorsque nous voulons revenir au bon Dieu. Si nous avons quelque péché qui nous donne de la honte à l'accuser, allons nous jeter à ses pieds, nous sommes sûrs qu'elle nous obtiendra la grâce de bien le confesser, et, en même temps, elle ne manquera pas de demander notre pardon. Pour vous le prouver, en voici un exemple admirable. Il est rapporté dans l'histoire qu'un homme, pendant longtemps, avait mené une vie assez chrétienne, de manière à espérer le ciel. Mais le démon, qui ne travaille qu'à notre perte, le tenta si souvent et si longtemps, qu'il le fit tomber dans un péché grave. Étant ensuite rentré en lui-même, il comprit toute l'énormité de son péché, et sa première pensée fut de recourir au remède salutaire de la pénitence. Mais il conçut tant de honte de son péché, qu'il ne put jamais se déterminer à le confesser. Bourrelé par les remords de sa conscience, qui ne lui laissaient pas un moment de repos, il prit la résolution insensée d'aller se noyer, espérant par là mettre fin à ses peines. Mais, quand il fut arrivé au bord de la rivière, il frémit à la vue du malheur éternel où il allait

se précipiter, et s'en retourna en pleurant à chaudes larmes, et priant le Seigneur de lui pardonner sans qu'il fût obligé de se confesser. Il crut recouvrer la paix de l'âme en visitant plusieurs églises, en faisant des prières et des pénitences ; mais, malgré toutes ses prières et ses pénitences, ses remords le poursuivaient toujours. Le Bon Dieu ne voulait lui accorder son pardon que par la protection de sa sainte Mère. Une nuit qu'il était plongé dans une grande tristesse, il se sentit fortement inspiré d'aller se confesser, et, pour cela, il se leva de grand matin et se rendit à l'église ; mais quand il fut près de se confesser, il se sentit tourmenté plus que jamais par la honte de son péché, et n'eut jamais la force de faire ce que la grâce du bon Dieu lui avait inspiré. Quelque temps après, la même chose lui arriva ; il se rendit à la même église ; mais il fut encore arrêté par la honte, et, dans ce moment de désespoir, il prit la résolution de mourir plutôt que de jamais déclarer son péché à un confesseur. Cependant, il lui vint en pensée de se recommander à la sainte Vierge. Avant de rentrer chez lui, il alla se prosterner au pied de l'autel de la Mère de Dieu ; il lui représenta le grand besoin qu'il avait de son secours, et la conjura avec larmes de ne le pas abandonner. Quelle bonté de la part de la Mère de Dieu, quel empressement à le secourir ! A peine se fut-



Saint François de Sales

il mis à genoux, que toutes ses peines disparurent, son cœur fut tout changé, il se leva plein de courage et de confiance, alla trouver son confesseur, lui déclara tous ses péchés en versant des torrents de larmes. A mesure qu'il déclarait ses péchés, il lui semblait ôter un poids énorme de dessus sa conscience. Il avoua ensuite que, quand il reçut l'absolution, il éprouva plus de contentement que si on lui eût fait présent de tout l'or de l'univers. Hélas ! quel malheur pour cet homme, s'il n'avait pas eu recours à la sainte Vierge ! Il brûlerait maintenant en enfer.

Oui, après le bon Dieu, dans toutes nos peines, soit de l'âme, soit du corps, il nous faut une grande confiance envers la sainte Vierge. En voici un autre exemple, qui va nous inspirer une tendre confiance envers la sainte Vierge, surtout quand nous voulons avoir une grande horreur du péché. Le bienheureux Liguori rapporte qu'une grande pécheresse appelée Hélène, étant entrée dans une église, le hasard, ou plutôt la Providence, qui dispose de tout pour le bien de ses élus, voulut qu'elle entendît un sermon sur la dévotion au saint Rosaire. Elle fut si frappée de tout ce que le prédicateur dit de l'excellence et des admirables effets de cette sainte pratique, qu'elle prit envie d'avoir un chapelet. Elle fut l'acheter après le sermon ; mais, pendant quelque temps, elle avait soin de bien le cacher, de peur qu'on ne le vît et qu'on ne la tournât en ridicule. Elle commença ensuite à le réciter, mais sans guère (avec peu de dévotion) de dévotion ni de plaisir. Quelque temps après, la sainte Vierge lui fit trouver tant de dévotion et de plaisir, qu'elle ne pouvait plus se lasser de le dire ; et, par cette pratique de piété, qui est si agréable à la sainte Vierge, elle en mérita un regard de compassion qui lui fit concevoir

une telle horreur de sa vie passée, que sa conscience devint pour elle un enfer, ne lui donnant de repos ni jour ni nuit. Déchirée continuellement par ses remords cuisants, elle ne pouvait plus résister à la voix intérieure qui lui disait que le sacrement de Pénitence était le seul remède pour avoir la paix qu'elle désirait tant, qu'elle cherchait partout et qu'elle ne trouvait pas ; que le sacrement de Pénitence était le seul remède pour les maux de son âme. Invitée par cette voix, conduite et pressée par la grâce, elle va se jeter aux pieds du ministre du Seigneur, et lui fait l'aveu de toutes les misères de son âme, c'est-à-dire, de tous ses péchés ; ce qu'elle fit avec tant de contrition et avec une si grande abondance de larmes, que le confesseur était dans un étonnement admirable, ne sachant à quoi attribuer ce miracle de la grâce. La confession étant finie, Hélène alla se prosterner au pied d'un autel de la sainte Vierge, et là, pénétrée des sentiments de la plus vive reconnaissance : « Ah ! très-sainte Vierge, il est vrai que j'ai été un monstre jusqu'ici ; mais vous, dont le pouvoir est si grand auprès de Dieu, aidez-moi, s'il vous plaît, à me corriger ; je veux employer le reste de mes jours à faire pénitence. » Dès ce moment, elle rentra chez elle, et brisa pour jamais les liens des funestes compagnies qui l'avaient retenue dans ses désordres ; elle donna tous ses biens aux pauvres, et se livra à toutes les rigueurs de la pénitence que son amour pour Dieu et le regret de ses péchés purent lui inspirer. Le bon Dieu, pour marquer sa reconnaissance de la grande confiance que cette fille avait eue envers sa très sainte Mère... dans sa dernière maladie, ils lui apparurent tous les deux (c'est-à-dire, le Bon Dieu avec la sainte Vierge) ; elle rendit entre leurs mains sa belle âme, qu'elle avait si bien purifiée par la pénitence et par les larmes, de sorte que, après le bon Dieu, c'est à la protection de la très sainte Vierge que cette grande pénitente dut son salut.

Voici un autre exemple de confiance envers la sainte Vierge, qui n'est pas moins admirable, et qui montre combien la dévotion à la Sainte Vierge est favorable pour nous aider à sortir du péché. Il est rapporté dans l'histoire qu'un jeune homme, qui avait été bien instruit par ses parents, eut le malheur de contracter une habitude criminelle, qui devint pour lui la source d'une infinité de péchés. Comme il avait encore la crainte de Dieu et désirait renoncer à ses désordres, il faisait de temps en temps quelques efforts pour en sortir ; mais le poids de ses mauvaises habitudes l'entraînait toujours. Il détestait son péché, et, malgré cela, il y retombait à chaque instant. Voyant qu'il ne pouvait pas se corriger, il s'abandonna au découragement et prit la résolution de ne plus se confesser. Son confesseur, qui ne le voyait plus venir au temps marqué, voulut faire un nouvel effort pour ramener cette pauvre âme au bon Dieu. Il va le trouver dans un moment où il était seul à travailler. Ce pauvre jeune homme, voyant venir le prêtre, se mit à pousser des soupirs et des cris lamentables. Qu'avez-vous, mon ami, lui dit le prêtre ? Oh ! jamais je ne me corrigerai, et j'ai résolu de tout abandonner. – Que dites-vous, mon cher ami ? je sais, au contraire, que si vous voulez faire ce que je vais vous dire, vous vous corrigerez et vous obtiendrez votre pardon. Allez, dès ce moment, vous jeter

aux pieds de la Sainte Vierge pour lui demander votre conversion et venez ensuite me trouver. Le jeune homme va dans ce moment se jeter, c'est-à-dire se prosterner aux pieds d'un autel de la sainte Vierge, et arrosant le pavé de ses larmes, il la supplia d'avoir pitié d'une âme qui a coûté tout le sang de Jésus-Christ, son divin Fils, et que le démon veut entraîner en enfer. Dans ce moment, il sentit naître en lui une si grande confiance, qu'il se leva et alla se confesser. Il se convertit sincèrement ; toutes ses mauvaises habitudes furent entièrement détruites, et il servit le bon Dieu toute sa vie. Convenons tous ensemble que, si nous restons dans le péché, c'est bien parce que nous ne voulons pas prendre les moyens que la religion nous présente, ni avoir recours avec confiance à cette bonne Mère, qui aurait aussi bien pitié de nous que tous ceux qui l'ont priée avant nous.

En cinquième lieu, nous avons dit que la vertu d'espérance nous fait faire toutes nos actions dans la seule vue de plaire à Dieu, et non au monde. Nous devons commencer à pratiquer cette belle vertu, en nous éveillant, en donnant notre cœur au bon Dieu avec amour, avec ferveur, pensant combien sera grande la récompense de notre journée si nous faisons bien tout ce que nous faisons dans la seule vue de plaire au bon Dieu. Dites-moi si, dans tout ce que nous faisons, nous avons le bonheur de penser à la grande récompense que le bon Dieu attache à chacune de nos actions, de quels sentiments de respect et d'amour pour le bon Dieu ne serions-nous pas pénétrés ! Voyez combien nous aurions des intentions pures en faisant toutes nos aumônes. – Mais, me direz-vous, quand je fais quelque aumône, c'est bien pour le bon Dieu et non pour le monde. Cependant nous sommes bien contents quand on nous voit, quand on nous en loue, nous aimons même à le dire aux autres. Dans notre cœur nous aimons à y penser, nous nous applaudissons au dedans de nous-mêmes ; mais si nous avons cette belle vertu dans l'âme, nous ne chercherions que Dieu seul, le monde n'y serait pour rien, ni nous-mêmes. Ne soyons pas étonnés, de ce que nous faisons si mal nos actions. C'est que nous ne pensons pas véritablement à la récompense que le bon Dieu y attache si nous les faisons bien pour lui plaire. Lorsque nous rendons service à quelqu'un qui, bien loin d'être reconnaissant, nous paie d'ingratitude, si nous avons cette belle vertu d'espérance, nous en serions bien



*Saint François Xavier évangélisant les Indiens  
par Peeter Sion(1624-1695)*



Sainte Catherine de Sienne

contents en pensant que notre récompense sera bien plus grande auprès du bon Dieu. Saint François de Sales nous dit que, si deux personnes se présentaient à lui pour recevoir quelque bienfait, et qu'il ne pût rendre service qu'à une, il choisirait celle qu'il penserait lui être la moins reconnaissante, parce que le mérite serait plus grand auprès

du bon Dieu. Le saint roi David disait que quand il faisait quelque chose, il le faisait toujours en la présence de Dieu, comme s'il devait être jugé de suite après pour en recevoir la récompense ; ce qui le portait à bien faire, tout ce qu'il faisait pour plaire à Dieu seul. En effet, ceux qui n'ont pas cette vertu d'espérance font tout ce qu'ils font pour le monde, ou pour se faire aimer et estimer, et, par là, en perdent toute la récompense.

Nous disons que nous devons avoir une grande confiance en Dieu dans nos maladies et nos chagrins ; c'est précisément là où le bon Dieu nous attend pour voir si nous lui montrerons une grande confiance. Nous lisons dans la vie de saint Elzéar, que les gens du monde faisaient publiquement une raillerie de sa dévotion, et les libertins en faisaient un jeu. Sainte Delphine lui dit un jour que le mépris qu'on faisait de sa personne rejaillissait sur sa vertu. « Hélas ! lui dit-il en pleurant, quand je pense à tout ce que Jésus-Christ a souffert pour moi, je suis si touché, que, quand on me crèverait les yeux, je n'aurais point de paroles pour me plaindre, en pensant à la grande récompense de ceux qui souffrent pour l'amour de Dieu : c'est là toute mon espérance et ce qui me soutient dans toutes mes peines. » Ce qui est bien facile à comprendre. Qu'est-ce qui peut consoler dans ses maux une personne malade, sinon la grandeur de la récompense que le bon Dieu lui promet dans l'autre vie ? Nous lisons dans l'histoire, qu'un prédicateur étant allé prêcher dans un hôpital, son sermon fut sur les souffrances. Il montra combien les souffrances nous acquièrent de grands mérites pour le ciel, et combien une personne qui souffre avec patience est agréable au bon Dieu. Dans ce même hôpital, il y avait un pauvre malade qui, depuis bien des années, souffrait beaucoup, mais, malheureusement, toujours en se plaignant ; il comprit par ce sermon combien il avait perdu de biens pour le ciel, et, après le sermon, il se mit à pleurer et à sangloter d'une manière extraordinaire. Un prêtre qui le vit, lui demanda pourquoi il se livrait à un tel chagrin, si quelqu'un lui avait fait quelque peine, ajoutant que, en sa qualité d'administrateur, il pouvait lui faire rendre justice. Ce pauvre homme lui dit : « Oh ! non, monsieur, personne ne m'a fait tort, mais c'est moi-même qui me suis fait grandement tort. – Comment ? lui dit le prêtre. – Ah ! monsieur, que de biens j'ai perdus depuis

tant d'années que je souffre, où j'aurais tant mérité pour le ciel, si j'avais eu le bonheur de souffrir les maladies avec patience. Hélas ! que je suis malheureux ! moi qui me croyais si à plaindre ; si j'avais bien compris mon état, j'étais le plus heureux du monde. » Hélas que de personnes vont tenir le même langage à l'heure de la mort, et que leurs peines, si elles avaient eu le bonheur de les souffrir bien pour le bon Dieu, auraient conduites au ciel ; au lieu qu'elles n'ont servi qu'à les perdre par le mauvais usage qu'elles en ont fait. L'on demandait un jour à une pauvre femme qui, depuis bien longtemps, était dans un lit où elle souffrait des maux affreux, et qui cependant paraissait toujours contente, on lui demandait ce qui pouvait la soutenir dans un état si pitoyable, elle répondit : « Quand je pense que le Bon Dieu est témoin de mes souffrances et qu'il m'en récompensera pour l'éternité, j'en ai tant de joie, je souffre avec tant de plaisir, que je ne changerais pas mon état avec tous les empires du monde ! » Convenez avec moi que ceux qui ont le grand bonheur d'avoir cette belle vertu dans le cœur, ont bientôt changé leur douleur en douceur.

Hélas ! si nous voyons tant de personnes malheureuses dans le monde, maudire leur existence, et passer leur pauvre vie dans une espèce d'enfer, par les chagrins et le désespoir qui les poursuivent partout ; hélas ! tous ces malheurs ne viennent que de ce qu'elles ne mettent pas leur confiance en Dieu et ne pensent pas à la grande récompense qui les attend dans le ciel. Nous lisons dans la vie de sainte Félicité que, craignant que le plus jeune de ses enfants n'eût pas le courage de souffrir le martyre, elle lui cria : « Mon fils, regarde le ciel qui sera ta récompense ; encore un moment, et tes souffrances seront finies. » Ces paroles, sorties de la bouche d'une mère, fortifièrent tellement ce pauvre enfant qu'il livra, avec une joie incroyable, son pauvre petit corps à tous les tourments que les bourreaux voulurent lui faire souffrir. Saint François Xavier nous dit qu'étant chez les Barbares, il eut à souffrir, sans recevoir aucune consolation de personne, tout ce que ces idolâtres pouvaient inventer mais qu'il avait tellement mis sa confiance en Dieu, qu'il avait reconnu que le bon Dieu l'avait toujours secouru d'une manière visible.

Jésus-Christ, pour nous montrer combien nous devons avoir confiance en lui, et ne jamais craindre de lui demander tout ce qui nous est nécessaire pour l'âme et pour le corps, nous dit dans l'Évangile, qu'un homme étant allé pendant la nuit, demander à un de ses amis trois pains pour donner à un homme qui était venu le voir ; l'autre lui répondit qu'il était couché avec ses enfants, qu'il ne fallait pas le déranger. Mais le



Le saint Curé d'Ars

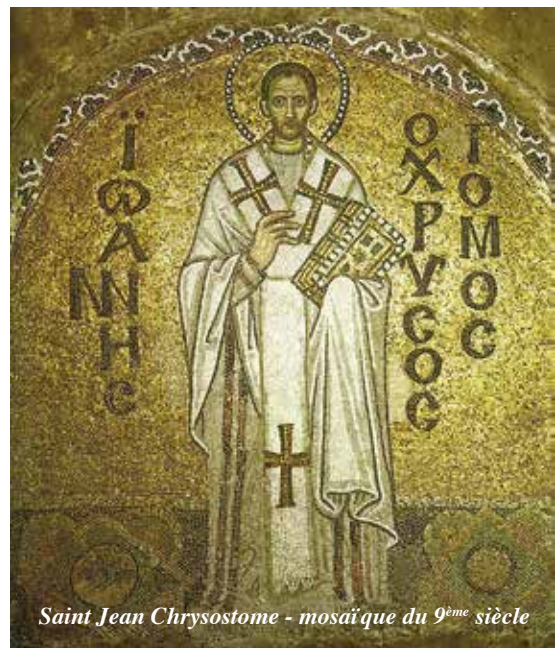


premier continua de le prier, en disant qu'il n'avait point de pain pour son ami. L'autre lui donna ce qu'il lui demandait, non parce que c'était son ami, mais pour se délivrer de son importunité. De là, conclut Jésus-Christ « *Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira ; et vous êtes sûrs que toutes les fois que vous demanderez à mon Père en mon nom, vous obtiendrez.* » En sixième lieu, je dis qu'il faut que notre espérance soit universelle, c'est-à-dire, qu'il faut avoir recours au bon Dieu dans tout ce qui peut nous arriver. Si nous sommes malades ayons une grande confiance en lui, puisque c'est lui-même qui a guéri tant de malades pendant qu'il était sur la terre, et si notre santé peut contribuer à sa gloire et au salut de notre âme, nous sommes sûrs de l'obtenir ; si, au contraire, la maladie nous est plus avantageuse, il nous donnera la force de la souffrir avec patience, pour nous en donner la récompense pendant l'éternité. Si nous nous trouvons dans quelque danger, imitons les trois enfants que le roi avait fait jeter dans la fournaise de Babylone ; ils mirent tellement leur confiance en Dieu, que le feu ne fit que brûler les cordes qui les liaient, de sorte qu'ils se promenaient tranquillement dans la fournaise comme dans un jardin de délices. Sommes-nous tentés ? Mettons notre confiance en Jésus-Christ, et nous sommes sûrs de ne pas succomber. Il nous a, ce tendre Sauveur, mérité la victoire dans nos tentations en se laissant tenter lui-même. Sommes-nous, plongés dans quelque mauvaise habitude, craignons-nous de ne pas pouvoir en sortir ? Ayons seulement confiance en Dieu, puisqu'il nous a mérité toutes sortes de grâces pour vaincre le démon. Voilà bien, de quoi nous consoler dans les misères qui sont inséparables de la vie. Mais voici ce que nous dit saint Jean Chrysostome : Pour mériter ce bonheur, il ne faut pas avoir de présomption, en nous exposant volontairement au danger de pécher. Le Bon Dieu ne nous a promis sa grâce qu'autant que, de notre côté, nous ferons tout ce que nous pourrons pour éviter les dangers du péché. Il faut encore prendre garde de ne pas abuser de la patience du bon Dieu en restant dans le péché, sous prétexte que le bon Dieu nous pardonnera, quoique nous retardions de nous confesser. Prenons bien garde tant que nous sommes dans le péché, nous sommes en grand danger de tomber en enfer, et tout le repentir que nous avons à la mort, quand nous sommes restés volontairement dans le péché, ne nous

assure guère notre salut ; parce que, pouvant en sortir, nous ne l'avons pas fait. Ah ! malheureux que nous sommes ; comment osons-nous rester dans le péché, puisque nous n'avons pas une minute de sûreté pour notre vie ? Notre-Seigneur nous dit qu'il viendra dans le moment que nous y penserons le moins.

Je dis que si nous ne devons pas trop espérer, il ne faut pas désespérer de la miséricorde de Dieu, puisqu'elle est infinie. Le désespoir est un plus grand péché que tous les péchés que nous avons commis, puisque nous sommes sûrs que jamais le bon Dieu ne nous refusera notre pardon, si nous revenons à lui avec sincérité. Ce n'est pas la grandeur de nos péchés qui doit nous faire craindre de ne pas pouvoir obtenir notre pardon, puisque tous nos péchés sont moins envers la miséricorde de Dieu, qu'un grain de sable envers une montagne. Si Caïn, après avoir tué son frère, avait voulu demander pardon au bon Dieu, il était sûr de son pardon. Si Judas s'était jeté aux pieds de Jésus-Christ, pour le prier de lui pardonner, Jésus-Christ lui aurait remis son péché aussi bien qu'à saint Pierre.

Mais, en finissant, voulez-vous que je vous dise pourquoi l'on reste si longtemps dans le péché, et que l'on se tourmente tant pour le moment qu'il faut s'en accuser ? C'est que nous sommes des orgueilleux, et rien autre. Si nous avons l'humilité pour partage, nous ne resterions jamais dans le péché, nous ne craindrions nullement de les accuser. Demandons au Bon Dieu le mépris de nous-mêmes, nous craindrons le péché et nous le confesserons aussitôt que nous l'aurons commis. Je conclus en vous disant qu'il nous faut souvent demander au bon Dieu cette belle vertu d'espérance, qui nous fera faire toutes nos actions dans l'intention de plaire à Dieu seul. Prenons bien garde dans nos maladies, dans nos chagrins, de jamais nous désespérer. Pensons que toutes ces choses sont des biens que le bon Dieu nous envoie pour être la matière de notre récompense éternelle. Je vous la souhaite.



Saint Jean Chrysostome - mosaïque du 9<sup>ème</sup> siècle

# Notre-Dame de la Sainte-Espérance



L'abbé Ernest André, qui deviendra le Père Emmanuel, jeune curé du Mesnil-Saint-Loup, était sur le point de partir pour Rome, afin de demander quelques faveurs au pape Pie IX. Le lundi 14 juin 1852, après avoir célébré la sainte Messe, il quittait Le Mesnil : « Je saluai le Saint-Sacrement, j'allais sortir de l'église, mais il fallut bien s'arrêter aux pieds de la Très Sainte Vierge ; je me mis à genoux, je récitai un Ave Maria, et je sentis tout aussitôt de grosses larmes dans mes yeux. Il y avait dans ces larmes de la douleur, de la joie, et comme l'annonce de quelque chose d'indéfinissable, à quoi je tâchai de ne point penser afin de cacher mes larmes. » Une demi-heure plus tard, dans la diligence qui l'emmenait, il disait son chapelet et voici que « je me trouvai, raconte-t-il, dans le même état que pendant mon dernier Ave Maria à l'église. Je priais et je pleurais... Donc, pendant cette prière, je sentis tout d'un coup, et cependant très doucement, se changer tout ce que je m'étais proposé de demander à Notre Saint-Père le pape, pour la gloire de la Très Sainte Vierge. Je pensais à Elle, sans plus penser à moi, ni à la voiture, ni à mon voyage. Dans ce moment, elle était tout ! C'est de ce moment que date le nom de Notre-Dame de la Sainte Espérance [...]. Je dis que cela nous fut donné, c'est-à-dire que c'était arrêté dans le Cœur de la Sainte Vierge ; qu'elle soit bénie ! »



Le Père Emmanuel sur son lit de mort

Le 5 juillet 1852, le jeune prêtre était aux genoux du bienheureux Pie IX. Celui-ci, levant la tête, parut réfléchir, comme s'il eût cherché à comparer ensemble deux pensées, pour apercevoir le rapport de l'une à l'autre ; puis, se tournant vers lui, après un moment de silence solennel, il parut rempli de joie et, avec un accent de satisfaction bien marqué, il dit : « Notre-Dame de la Sainte Espérance, oui ! » Le 15 août suivant, en la fête de l'Assomption, le cœur débordant d'une vive et inénarrable émotion, gravissant l'humble chaire de sa pauvre église, l'abbé André s'épancha sur la tendresse du Cœur de la Sainte Vierge, sur son doux nom de « Mère de la Sainte Espérance » qu'elle prenait pour les habitants de cet heureux village. Il pleurait en parlant, on pleurait en l'écoutant. Et ces larmes étaient... convertissantes ! Il lança : « Notre-Dame de la Sainte Espérance, convertissez-nous ! » Cette prière entra dans les âmes, elle y resta. Et Le Mesnil se convertit.



Le Père Emmanuel

L'année suivante, le Père Emmanuel organise l'Association de la Prière perpétuelle à Notre-Dame de la Sainte-Espérance, regroupant par séries de douze, autant que d'heures du jour, des personnes qui s'engagent à dire chaque jour, à l'heure qui leur est fixée, le *Je vous salue*, précédé et suivi par l'invocation. Un nouveau décret de Rome, en date du 27 juillet 1854, approuve cette Association.

Très vite, les inscriptions affluent de toute la France et même de l'étranger. En 1869, un Bref du pape Pie IX transformera la simple association en Archiconfrérie.

Église paroissiale, monastères, tout désormais à Mesnil Saint-Loup portera la marque de Notre-Dame de la Sainte-Espérance. En 1924, Mgr Laurent Monnier en a étendu la fête à tout le diocèse de Troyes.



Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

# Il y a 30 ans, l'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres

Abbé Christian Thouvenot



L'annonce des sacres

Lorsque Mgr Marcel Lefebvre fonde la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X en 1969, l'âge de la retraite a déjà sonné pour l'ancien missionnaire devenu archevêque de Dakar puis évêque de Tulle, et qui avait gouverné durant six années la Congrégation des Pères du Saint-Esprit. Né le 20 novembre 1905, l'archevêque qui avait parcouru le monde tombait malade régulièrement, rattrapé par les infirmités de la vieillesse et la fatigue d'une vie toute donnée à l'Eglise. Immanquablement devait se poser la question de l'avenir de son œuvre.

Après la suspense *a divinis* qui le frappe en 1976, « l'évêque de fer » est bien seul. Il ne se trouve qu'un évêque du Brésil, au diocèse de Campos, Mgr Antonio de Castro Mayer, pour prendre publiquement position à ses côtés. En 1983, ils publient ensemble un Manifeste épiscopal pour dénoncer les dérives toujours plus graves que les erreurs ecclésiologiques du concile Vatican II ne finissent pas de provoquer dans l'Eglise, notamment à l'occasion de la promulgation du nouveau Code de droit canonique, le 25 janvier 1983.

Pourtant, Mgr Lefebvre garde espoir. Le 4 juillet 1984, en conclusion de sa *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, il rédige ces lignes : « On écrit aussi qu'après moi mon œuvre disparaîtra, parce qu'il n'y aura pas d'évêques pour me remplacer. Je suis certain du contraire, je n'ai aucune inquiétude. Je peux mourir demain, le Bon Dieu a toutes les solutions. Il se trouvera de par le monde, je le sais, suffisamment d'évêques pour ordonner nos séminaristes. Même s'il se tait aujourd'hui, l'un ou l'autre de ces évêques recevrait du Saint-Esprit le courage de se dresser à son tour. Si mon œuvre est de Dieu, il saura la garder et la faire servir au bien de l'Eglise. Notre-Seigneur l'a promis : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (cf. Mt 16, 18). C'est pourquoi je m'entête, et si vous voulez connaître la raison profonde de cet entêtement, la voici. Je veux qu'à l'heure de ma mort, lorsque Notre-Seigneur me demandera :

« Qu'as-tu fait de ton épiscopat, qu'as-tu fait de ta grâce épiscopale et sacerdotale ? » je n'entende pas de sa bouche ces mots terribles : « Tu as contribué à détruire l'Eglise avec les autres » ».

Pourtant, quatre ans plus tard, il sacre quatre évêques pour lui succéder et assurer la solidité et la pérennité de son œuvre de restauration du sacerdoce et de préservation de la Tradition. Que s'est-il passé ?



L'état de grave nécessité

En fait, il faut se rendre à l'évidence : la crise de l'Eglise est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît. Le Synode de 1985 confirme la volonté des autorités de faire de Vatican II, vingt ans après sa clôture, « une réalité toujours plus vivante ». Le cri d'alarme qu'adressent Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer à Jean-Paul II le 31 août ne produit aucun effet. Dans leur lettre commune, les deux prélats dénoncent les fruits empoisonnés de la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse : « l'indifférentisme religieux des Etats, même catholiques » ; « l'œcuménisme condamné par le Magistère de l'Eglise, et en particulier par l'encyclique *Mortalium animos* de Pie XI » ; « toutes les réformes accomplies depuis 20 ans dans l'Eglise pour complaire aux hérétiques, aux schismatiques, aux fausses religions et aux ennemis déclarés de l'Eglise tels que les Juifs, les communistes et les Francs-maçons ».

Forts des documents les plus solennels du Magistère de l'Eglise, tels que le Symbole de saint Athanase, les conciles de Latran, de Trente et de Vatican I, du *Syllabus*, etc., l'archevêque français et l'évêque brésilien osent écrire au successeur de Pierre : « Très Saint Père, votre responsabilité est gravement engagée dans cette nouvelle et fausse conception de l'Eglise qui entraîne le clergé et les fidèles dans l'hérésie et le schisme. Si le Synode, sous votre autorité, persévère dans cette orientation, vous ne serez plus le Bon



Cardinal Edouard Gagnon

*Pasteur ». Pour leur part, les auteurs de la lettre affirment qu'ils ne pourront « que persévérer dans la sainte Tradition de l'Eglise et prendre toutes les décisions nécessaires pour que l'Eglise garde un clergé fidèle à la foi catholique... »*



*Les nouveaux évêques avec leurs consécrateurs*

### Un signe de la Providence : le scandale d'Assise

L'année suivante est celle de la première réunion interreligieuse à Assise, que Jean-Paul II a pris l'initiative de convoquer pour le 27 octobre 1986 à l'occasion de l'année mondiale de la paix décrétée par l'O.N.U. Mgr Lefebvre la dénonce comme une imposture. Deux mois avant sa tenue, il écrit à huit cardinaux pour lancer un appel désespéré. Il leur fait part de son indignation puisque « *c'est le premier article du Credo et le premier commandement du Décalogue qui sont bafoués publiquement par celui qui est assis sur le Siège de Pierre* ». En effet, « *si la foi dans l'Eglise, unique arche du salut, disparaît, c'est l'Eglise elle-même qui disparaît* ». Mgr Lefebvre s'élève avec force contre ces péchés publics qui ruinent la foi catholique en mettant les faux cultes et les fausses religions sur un pied d'égalité avec l'unique Eglise fondée par Jésus-Christ, et ce dans la ville d'Assise, sanctifiée par saint François. Ce scandale s'ajoute aux nombreuses initiatives que le pape Jean-Paul II avait prises, notamment en se rendant dans la synagogue de Rome le 13 avril. Depuis Buenos Aires, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer se retrouvent ensemble et publient une déclaration, le 2 décembre 1986, dans laquelle ils fustigent « *cette religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire* » qui rompt avec le Magistère antérieur de l'Eglise catholique.

### Un autre signe de la Providence : la fausse liberté religieuse justifiée

Le 9 mars 1987, le cardinal Joseph Ratzinger, alors Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, accuse réception de l'étude sur la liberté religieuse que Mgr Lefebvre lui avait fait parvenir en octobre 1985. S'en suit un échange de correspondance qui confirme la rupture entre le magistère nouveau et celui de toujours. Le 29 juin 1987, lors des ordinations sacerdotales à Ecône, l'archevêque annonce qu'il « *est vraisemblable que je me donnerai des successeurs pour pouvoir continuer cette œuvre, parce que Rome est dans les ténèbres. Rome ne peut plus actuellement écouter la voix de la vérité* ». Sans doute voit-il la nécessité de ne pas laisser

ses séminaristes orphelins alors que l'œuvre a atteint une taille mondiale. Mais surtout il constate l'absence totale de réaction des évêques du monde catholique qui sont tous gagnés par le modernisme, l'esprit d'Assise et les fausses doctrines. Il explique que l'année qui vient de s'écouler a été une année très grave pour l'Eglise catholique, et qu'il y discerne les signes de la Providence qu'il attendait « *pour accomplir les actes qui me paraissent nécessaires pour la continuation de l'Eglise catholique* ». Il est en effet convaincu que deux signes manifestent clairement la volonté de Dieu : Assise et la réponse aux objections à propos de la liberté religieuse. Pour Mgr Lefebvre, « *cette réponse de Rome aux objections que nous faisons sur les erreurs de Vatican II au sujet de la liberté religieuse, est plus grave qu'Assise ! Assise est un fait historique, une action. La réponse à nos objections sur la liberté religieuse est une prise de position, une affirmation de principes, et c'est donc plus grave. Une chose est de faire simplement une action grave et scandaleuse, autre chose est d'affirmer des principes faux, erronés, qui ont dans la pratique des conclusions désastreuses* ».

Le 8 juillet 1987, le prélat adresse au cardinal Ratzinger une étude réfutant la réponse que les autorités lui ont faite. Mgr Lefebvre fait part de son désarroi devant cette obstination à justifier la déclaration *Dignitatis humanae*, pourtant en flagrante opposition avec les documents du magistère le plus solennel – le *Syllabus*, *Quanta cura*, *Libertas præstantissimum*. Il insiste sur la responsabilité « *devant Dieu et devant l'histoire de l'Eglise* » de la rupture opérée par le nouveau magistère. Il conclut sa lettre en confirmant ce qu'il a annoncé le 29 juin à Ecône : « *Une volonté pertinace d'anéantissement de la Tradition est une volonté suicidaire, qui autorise par le fait même les vrais et fidèles catholiques à prendre toutes les initiatives nécessaires à la survie de l'Eglise et au salut des âmes* ».

Ainsi, en quelques années, Mgr Lefebvre a été conduit à revoir sa position initiale. Devant l'absence de réaction face aux scandales et à l'apostasie grandissante, la perspective de voir anéantir à sa mort l'œuvre de formation et de restauration du sacerdoce catholique qu'il a entreprise paraît chaque jour plus probable. Les signes de la Providence ont été nombreux pour l'aider à prendre une sage décision. Parmi ceux-ci, les principaux sont le scandale d'Assise en 1986, et la confirmation de la nouvelle doctrine de la liberté religieuse en 1987. Agé de bientôt 82 ans, Mgr Lefebvre a donc annoncé au monde qu'il se doterait de successeurs pour ne pas laisser ses séminaristes orphelins et afin d'assurer la pérennité du sacerdoce catholique. De son côté, Mgr de Castro Mayer a déjà plus de 83 ans – il est né le 20 juin 1904 – et ne manquera pas de s'associer à l'acte si important que s'apprête à poser l'archevêque. Mais un rebondissement se produit lorsque le Saint-Siège se décide à réagir.

### L'aube d'une solution ?

Le 28 juillet 1987, le cardinal Ratzinger remercie Mgr

Lefebvre de sa lettre du 8 juillet. Il lui écrit : « *Votre grand désir de sauvegarder la Tradition en lui procurant "les moyens de vivre et de se développer" témoigne de votre attachement à la foi de toujours, mais il ne peut se réaliser que dans la communion au Vicaire du Christ à qui sont confiés le dépôt de cette foi et le gouvernement de l'Eglise. Le Saint-Père comprend votre souci et le partage. C'est pourquoi, en son nom, je vous transmets une nouvelle proposition, désirant vous donner ainsi une ultime possibilité d'un accord sur les problèmes qui vous tiennent à cœur : la situation canonique de la Fraternité Saint-Pie X et l'avenir de vos séminaires* ».

Cette proposition prévoit de doter la Fraternité d'une structure juridique adéquate qui permettra au Saint-Siège d'accorder des auxiliaires. Un cardinal visiteur sera nommé sans délai pour trouver une forme juridique satisfaisante. La seule condition est que les supérieurs et membres de la Fraternité témoignent de leur révérence et obéissance au successeur de Pierre selon les normes de la constitution dogmatique du concile Vatican II sur l'Eglise, *Lumen gentium*, au n°25. Rome se déclare prêt « à concéder à la Fraternité sa juste autonomie et à lui garantir la continuité de la liturgie selon les livres liturgiques en vigueur dans l'Eglise en 1962, le droit de former des séminaristes dans ses séminaires propres, selon le charisme particulier de la Fraternité et l'ordination sacerdotale des candidats ». Ce n'est pas rien. Bien sûr, la proposition a aussi pour but d'empêcher Mgr Lefebvre de se donner un ou plusieurs auxiliaires sans l'accord du pape et de se rendre ainsi coupable d'une « rupture définitive », continue la lettre. Le cardinal Ratzinger prévient son correspondant des dommages incalculables qu'il causerait à l'unité de l'Eglise par sa grave désobéissance, et qui aurait pour conséquence inéluctable la ruine de son œuvre... Fidèle à sa conduite qui n'entend jamais précéder la Providence, de concert avec le Conseil que dirige le Supérieur général, l'abbé Franz Schmidberger, Mgr Lefebvre décide de saisir la main tendue, sans illusion mais pas sans espérance.

### Un petit espoir

Le 1er octobre 1987, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X remercie le cardinal. Il relève plusieurs indices qui permettent d'espérer « *l'aube d'une solution* ». Mgr Lefebvre est particulièrement sensible au fait que Rome n'exige aucune déclaration préalable : « *l'absence d'une déclaration nous fait penser que nous sommes enfin reconnus comme parfaitement catholiques* ». Il se réjouit de la visite d'un cardinal pour constater *de visu* les œuvres et la vitalité de la Tradition. Il salue le fait que soit garantie la continuité de la liturgie de 1962 et reconnu « *le droit de poursuivre la formation des séminaristes comme nous le faisons actuellement* ». Il suggère vivement que le cardinal visiteur soit le cardinal Edouard Gagnon. Le Saint-Siège répond favorablement à ce souhait et le cardinal Gagnon, Président de la Commission pontificale pour la famille, est nommé Visiteur apostolique. À l'automne, entre le 11 novembre et le 9 décembre, il se rend dans plusieurs séminaires, visite les prieurés et les maisons principales, les écoles, rencontre prêtres, familles et séminaristes, moines et religieuses. Partout il peut apprécier l'atmosphère profondément catholique qui y règne.



Le 3 octobre, lors d'un sermon prononcé à Ecône à l'occasion du quarantième anniversaire de son épiscopat, Mgr Lefebvre fait part de la perspective nouvelle qui semble devoir s'ouvrir. Sans tomber dans « *un optimisme exagéré* », « *il y a un petit espoir (...) si Rome veut bien nous donner une véritable autonomie, celle que nous avons maintenant, mais avec la soumission au Saint-Père. Nous le voudrions, nous avons toujours souhaité être soumis au Saint-Père. Il n'est pas question de mépriser l'autorité du Saint-Père, au contraire, mais on nous a comme jetés dehors parce que nous étions traditionalistes. Eh bien, si, comme je l'ai souvent demandé, Rome accepte de nous laisser faire l'expérience de la Tradition, il n'y aura plus de problème, nous serons libres de continuer le travail que nous accomplissons – comme nous le faisons maintenant – sous l'autorité du souverain pontife* ». Tel est son grand désir, pour lequel il invite prêtres et fidèles à prier : « *que le Bon Dieu fasse que nous puissions contribuer d'une manière officielle, libre et publique, à la construction de l'Eglise, au salut des âmes...* » Dans cet esprit, Mgr Lefebvre adresse au cardinal Gagnon un important courrier dans lequel il lui fait des propositions de règlement canonique.

### Oui à la reconnaissance canonique de la Fraternité, mais sans compromis avec les réformes conciliaires

Dans sa lettre accompagnatrice, datée du 21 novembre 1987, l'archevêque insiste pour que la grande famille de la Tradition puisse se développer dans une ambiance vraiment catholique, en restant « *attachée à l'Eglise romaine, attachée à Pierre et à ses successeurs, mais absolument et radicalement allergique à l'esprit conciliaire de la liberté religieuse, de l'œcuménisme, de la collégialité, à l'esprit d'Assise, fruits du modernisme, du libéralisme tant de fois condamnés par le Saint-Siège* ». Dans ce contexte, Mgr Lefebvre déclare : « *Nous acceptons volontiers d'être reconnus par le pape tels que nous sommes et d'avoir un siège dans la Ville éternelle, d'apporter notre collaboration au renouveau de l'Eglise ; nous n'avons jamais voulu rompre avec le Successeur de Pierre, ni considérer que le Saint-Siège est vacant, malgré les épreuves que cela nous a values. Nous vous soumettons un projet de réintégration et de normalisation de nos rapports avec Rome* ».

La proposition de Règlement évoque le texte conciliaire *Presbyterorum ordinis* (n°10) puis exprime une



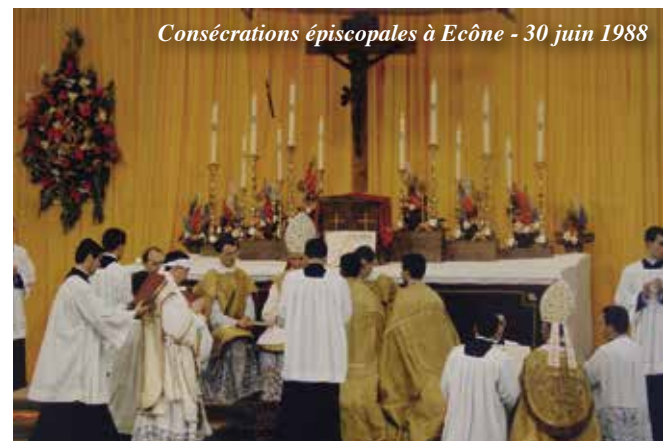
condition *sine qua non* : « *Si le Saint-Siège désire sincèrement que nous devenions officiellement des collaborateurs efficaces pour le renouveau de l'Église, sous son autorité, il est de toute nécessité que nous soyons reçus comme nous sommes, qu'on ne nous demande pas de modifier notre enseignement, ni nos moyens de sanctification, qui sont ceux de l'Église de toujours* ». Aussi Mgr Lefebvre demande-t-il que soit érigé un Secrétariat romain afin de favoriser les initiatives qui maintiennent la Tradition. Ses pouvoirs auraient pour but de normaliser les œuvres de la Tradition en octroyant l'épiscopat à plusieurs de ses membres tout en favorisant une harmonieuse collaboration avec les évêques diocésains. Quant au statut canonique de la Fraternité et des différentes sociétés religieuses associées, le fondateur d'Ecône propose de les regrouper sous un Ordinariat, à l'image de ce qui se fait pour les militaires. Il réclame la levée des sanctions, la reconnaissance des Statuts de la Fraternité et de pourvoir à sa succession épiscopale. Non seulement Mgr Lefebvre cite un document du Concile, mais il invoque également les normes de la Constitution apostolique *Spirituali militum curæ* de Jean-Paul II (21 avril 1986) pour trouver un cadre juridique qu'il juge correspondre au développement des différentes congrégations et sociétés qui fleurissent dans la Tradition. Enfin, il demande à ce que la juridiction des prêtres de la Fraternité sur les fidèles soit reçue de Rome par le Supérieur général, et qu'il en soit de même des autres supérieurs de sociétés traditionnelles. En conclusion, Mgr Lefebvre souhaite que les consécrations épiscopales aient lieu avant le dimanche du Bon Pasteur, soit le 17 avril 1988. Le cardinal Gagnon achève sa visite apostolique au séminaire d'Ecône le 8 décembre, où il assiste officiellement à la messe pontificale que célèbre Mgr Lefebvre, pourtant toujours *suspens*. Il laisse dans le livre d'or du séminaire une appréciation louangeuse sur le travail qui s'y accomplit et qui devrait, selon lui, être étendu à toute l'Église. Quelques mois plus tard, le 15 février 1988, le cardinal écrit à Mgr Lefebvre que le pape Jean-Paul II a lu attentivement son long rapport et les propositions qui lui ont été remises. Il lui annonce que des canonistes sont en train de travailler à la structure canonique et qu'un projet juridique et doctrinal lui sera présenté « *d'ici la fin d'avril* ». Il invite donc son correspondant à la patience et, également, à la discrétion pour ne pas susciter les oppositions de ceux « *qui ne désirent pas une réconciliation* ».

### Les attentes de Mgr Lefebvre

Le 20 février, Mgr Lefebvre lui répond en lui faisant part de sa crainte « *que la procédure employée pour une solution se prolonge indéfiniment et ne me mette ainsi dans l'obligation morale de procéder à des consécrations épiscopales sans l'autorisation du Saint-Siège, ce qui devrait pouvoir être évité* ». Il suggère que le Souverain Pontife prenne « *une décision même provisoire qui n'engage pas l'avenir et qui permettrait de faire l'expérience de l'exercice de la Tradition officiellement agréé par l'Église. Les problèmes doctrinaux pourraient faire l'objet d'échanges postérieurs à la solution canonique, sinon nous nous retrouverons au point de départ* ». Enfin, il espère pouvoir prendre connaissance du rapport

du cardinal Gagnon, et qu'il n'en sera pas frustré comme lors de la visite du séminaire d'Ecône par trois cardinaux en 1974. A sa lettre au cardinal Gagnon, l'archevêque joint un courrier adressé au Saint Père. Il y exprime la profonde satisfaction que la visite cardinalice a causée. Il propose à Jean-Paul II une solution provisoire pour ne pas décevoir l'espoir qui est né. Pour cela, « *il apparaît exclu de reprendre les problèmes doctrinaux immédiatement ; c'est revenir au point de départ et reprendre les difficultés qui durent depuis 15 ans. L'idée d'une commission intervenant après le règlement juridique est la plus convenable si l'on veut trouver réellement une solution pratique* ».

Concrètement, il demande que la Fraternité Saint-Pie X soit reconnue « *de droit pontifical* » et que soit établie à Rome une commission présidée par un cardinal protecteur. Cet organisme réglerait « *tous les problèmes canoniques de la Tradition et entretiendrait les relations avec le Saint Siège, les dicastères et les évêques* ». Mgr Lefebvre demande un accord de principe pour présenter au cardinal Gagnon les noms des futurs évêques dont la consécration « *apparaît indispensable et urgente* ». Il insiste : « *étant donné mon âge et ma fatigue. Voilà deux ans que je n'ai pas fait les ordinations au séminaire des Etats-Unis (...), je n'ai plus la santé pour traverser les océans. C'est pourquoi je supplie votre Sainteté de résoudre ce point avant le 30 juin de cette année* ». Il précise que les évêques, « *toujours choisis parmi les prêtres de la Tradition* », auraient une juridiction sur les personnes au lieu d'une juridiction territoriale. Enfin, il demande l'exemption vis-à-vis de la juridiction des Ordinaires des lieux, tout en cherchant à ce que de bonnes relations puissent s'instaurer. Pour cela, les supérieurs d'œuvres traditionnelles feront des rapports sur leurs activités auprès de l'Ordinaire, sans être « *tenus à demander une autorisation* » pour fonder un nouveau centre. En conclusion, Mgr Lefebvre résume sa position de toujours : « *Nous serions très heureux de renouer des relations normales avec le Saint-Siège, mais sans changer, en quoi que ce soit, ce que nous sommes ; car c'est ainsi que nous sommes assurés de demeurer enfants de Dieu et de l'Église romaine* ». Du Canada, le 11 mars, le cardinal Gagnon informe Mgr Lefebvre qu'un projet devrait lui être présenté à la mi-avril. Le cardinal Ratzinger, le 18 mars, propose une rencontre entre des experts (un théologien et un canoniste) avant de prendre des décisions définitives.



Consécrations épiscopales à Ecône - 30 juin 1988

Consécrations épiscopales à Ecône - 30 juin 1988



## Le protocole du 5 mai 1988

La rencontre des experts a lieu du mardi 12 avril au jeudi 14 avril 1988 à Rome. En présence du Père Benoît Duroux o.p., qui joue le rôle de modérateur, don Fernando Ocariz, théologien, et don Tarcisio Bertone, canoniste, font face à l'abbé Bernard Tissier de Mallerais, théologien, et Patrice Larocque, canoniste. Les bases d'un accord sont définies et immédiatement soumises à Mgr Lefebvre. Celui-ci ne cache pas son contentement. Dès le 15 avril, à la lecture du procès-verbal établi par le Père Duroux, il écrit d'Albano au cardinal Ratzinger qu'il est très heureux que « nous nous acheminions vers un accord ». Mgr Lefebvre se félicite de l'érection de la Fraternité Saint-Pie X comme Société de vie apostolique de droit pontifical, jouissant d'une pleine autonomie et capable de former ses membres, d'incardiner ses clercs et d'assurer la vie commune de ses membres. De plus, selon les termes du procès-verbal qui servira de protocole d'accord, Rome accorde « une certaine exemption par rapport aux évêques diocésains pour ce qui concerne le culte public, la *cura animarum* et les autres activités apostoliques ». La juridiction à l'égard des fidèles sera conférée soit par les Ordinaires des lieux soit par le Siège apostolique. Une Commission romaine sera constituée par les soins du Saint-Siège, et seulement « un ou deux membres appartenant à la Fraternité » y siègeront. Le document mentionne enfin que, « au niveau pratique et psychologique, on envisage l'utilité de la consécration d'un évêque membre de la Fraternité ». Les propositions de Mgr Lefebvre ont été pour l'essentiel entendues. Aussi se réjouit-il vivement, dans sa lettre au cardinal Ratzinger, d'avoir enfin un successeur dans l'épiscopat. Mais, observe-t-il, « un seul évêque aura bien de la peine à suffire à la tâche, ne serait-il pas possible d'en avoir deux, ou au moins qu'il soit prévu la possibilité d'en augmenter le nombre d'ici six mois ou un an ? » Il glisse également une idée promise à un bel avenir : à l'occasion de cet accord, « ne serait-il pas souhaitable que soit accordée à tous les évêques et les prêtres la possibilité d'utiliser les Livres liturgiques de Jean XXIII ? » Il faudra attendre presque vingt ans pour que soit reconnu à tous les prêtres du monde catholique le droit d'utiliser la liturgie d'avant le Concile...

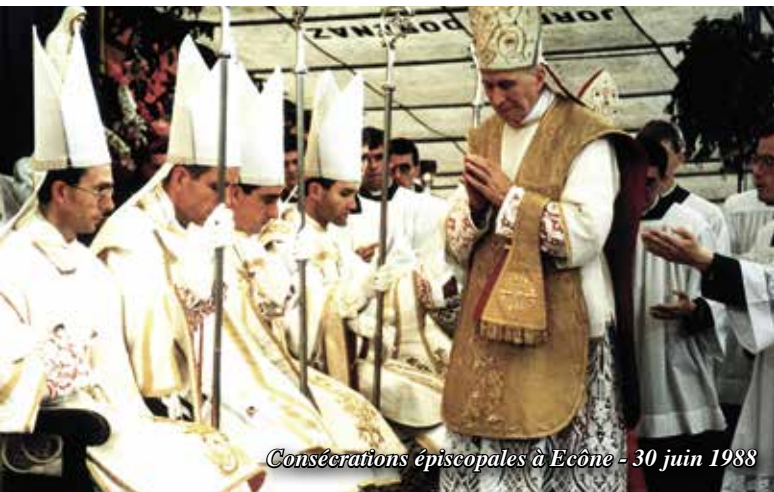
## La signature

Enfin, Mgr Lefebvre accepte le principe et la teneur d'une courte déclaration doctrinale, bien qu'à l'origine il n'en fut pas question. Il en envoie le texte le jour même, 15 avril

1988. C'est, à quelques détails près, ce même texte qu'il viendra signer trois semaines plus tard à Rome, le 5 mai. Il consiste en cinq points :

- 1 - « Nous promettons d'être toujours fidèles à l'Eglise catholique et au Pontife romain, son Pasteur suprême, Vicaire du Christ, Successeur du bienheureux Pierre dans sa primauté et Chef du corps des évêques ;
- 2 - « Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* du Concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due ;
- 3 - « A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique ;
- 4 - « Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la Messe et des Sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des Sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II ;
- 5 - « Enfin nous promettons de respecter la discipline commune de l'Eglise et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de Droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière ».

Entre le 15 avril et le 5 mai, Mgr Lefebvre estime avoir obtenu un bon accord et assuré la stabilité et la pérennité de son œuvre. Enthousiaste, il écrit à l'un de ses prêtres le 20 avril que les pourparlers « semblent s'orienter vers une solution acceptable qui nous accorderait ce que nous avons toujours demandé. Il est difficile de ne pas voir l'action de Notre-Dame de Fatima dans ce recul de Rome. Je dois bientôt me rendre à Rome pour signer les accords définitifs, si rien n'est changé à ce qui a été conclu la semaine dernière ». C'est ainsi qu'il participe le 4 mai à un ultime colloque à Albano, près de Rome, et qu'il signe le 5 mai la déclaration du protocole d'accord, en la fête de saint Pie V. Le jour même, il écrit au pape Jean-Paul II pour le remercier des initiatives qu'il a bien voulu prendre et qui « ont abouti à une solution acceptable de part et d'autre ». Le document qu'il vient de signer pourrait, estime-t-il, « être le point de départ des différentes mesures qui nous rendraient la légalité dans l'Eglise : la reconnaissance légale de la Fraternité comme société de droit pontifical, l'utilisation des livres liturgiques de Jean XXIII, la constitution d'une Commission romaine et autres mesures indiquées dans le protocole d'accord ». Tout reste encore à faire. Il assure le Souverain Pontife que « les membres de la Fraternité, et toutes les personnes qui lui sont moralement unies, se réjouissent de l'accord, et en rendent grâce à Dieu et à Vous-même ». Un communiqué de presse est préparé pour le 7 mai, ainsi qu'une nouvelle lettre au pape pour entrer dans le détail des prochaines étapes. Mais après une mauvaise nuit, le lendemain, vendredi 6 mai, Mgr Lefebvre se rétracte. Que s'est-il passé ?



Consécrations épiscopales à Ecône - 30 juin 1988

### Un malaise, une déception, des demandes d'éclaircissement

Jusqu'au bout, Mgr Lefebvre a cru qu'il pouvait signer ce texte et faire confiance à ses interlocuteurs pour obtenir au moins un successeur et garantir la pérennité de son œuvre. Le point essentiel est d'obtenir si possible une ou des consécration épiscopales avec l'autorisation du Saint-Siège. Le protocole d'accord que Mgr Lefebvre accepte de signer le 5 mai 1988 prévoit que « pour des raisons pratiques et psychologiques, apparaît l'utilité de la consécration d'un évêque membre de la Fraternité » (n°5, 2). Aucune date n'est prévue. Mais surtout, au moment de la signature du protocole, le cardinal Ratzinger remet à Mgr Lefebvre une lettre, datée du 28 avril 1988, qui sème le trouble et la déception dans l'esprit de l'homme d'Eglise. Dans cette lettre, le Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi écrit que la nomination d'un évêque « ne pourrait toutefois pas intervenir dans l'immédiat, ne serait-ce qu'en raison de l'établissement et de l'examen des dossiers ». Or, on l'a vu, Mgr Lefebvre tient beaucoup à ce que l'on ne tarde plus. Lors des discussions de la mi-avril à Rome, il a été demandé que cette consécration épiscopale d'un prêtre issu de la Fraternité puisse intervenir dans un délai très proche, comme il l'avait mentionné dans sa lettre à Jean-Paul II, le 20 février précédent. L'urgence de la nomination d'un successeur est d'abord motivée par « le grand âge de Mgr Lefebvre et l'épuisement physique qu'il ressent depuis quelques mois » (Note au sujet de l'épiscopat dans la Fraternité, annexée au procès-verbal du 15 avril 1988). Ce qui a été accordé du bout des doigts (« l'utilité de la consécration d'un évêque ») est remis à une date inconnue. On comprend donc pourquoi Mgr Lefebvre écrit dès le 6 mai au cardinal Ratzinger ces lignes qui en disent long sur son état d'esprit : « Hier, c'est avec une réelle satisfaction que j'ai apposé la signature au protocole élaboré les jours précédents. Mais vous avez pu vous-même constater la profonde déception à la lecture de la lettre que vous m'avez remise m'apportant la réponse du Saint Père au sujet de la consécration épiscopale. Il m'est pratiquement demandé de reporter la consécration à une date ultérieure non fixée. Ce serait la quatrième fois que je remettrais la date de la consécration à plus tard. La date du 30 juin a été bien indiquée dans une de mes lettres précédentes, comme étant

la date limite. Je vous ai remis un premier dossier concernant les candidats. Et il reste encore près de deux mois pour établir le mandat. Etant donné les circonstances particulières de ces propositions, le Saint Père peut facilement alléger la procédure pour que le mandat nous soit communiqué à la mi-juin. Si la réponse était négative, je me verrais en conscience obligé de procéder à la consécration, m'appuyant sur l'agrément donné par le Saint-Siège dans le protocole pour la consécration d'un évêque membre de la Fraternité ». L'archevêque fait état des réticences romaines exprimées tant oralement que par écrit, qui contrastent avec l'attente des prêtres et des fidèles qui ne comprendraient pas un nouveau délai, et qui vivent dans l'attente « d'avoir de vrais évêques catholiques leur transmettant la vraie foi et leur communiquant d'une manière certaine les grâces du salut auquel ils aspirent pour eux et pour leurs enfants ». Il conclut en exprimant « l'espoir que cette requête ne soulèvera pas un obstacle irréductible à la réconciliation en cours ». Le jour même, le cardinal Ratzinger sursoit la publication du communiqué de presse et demande à Mgr Lefebvre de reconsidérer sa position, estimant que ses intentions concernant la consécration épiscopale d'un membre de la Fraternité le 30 juin sont en contraste très net avec ce qui a été accepté dans le protocole. Bref, il chicane et veut ignorer les demandes plusieurs fois exprimées d'assurer au fondateur d'Ecône une succession épiscopale. Celui-ci s'en retourne, déçu.



Consécrations épiscopales à Ecône - 30 juin 1988

### « On veut nous mener en bateau »

Lors de la conférence de presse qu'il tiendra à Ecône le 15 juin, il révélera certains aspects des discussions de ces jours-là.

Mgr Lefebvre : « D'ici le 30 juin vous avez le temps de préparer, de faire une enquête et de me donner le mandat... »

Cardinal Ratzinger : « Ah ! non, non, non, c'est impossible ; le 30 juin, impossible. »

– Alors quand ? Le 15 août ? À la fin de l'année mariale ? Ah ! non, non, non, Monseigneur. Vous savez bien, le 15 août à Rome il n'y a plus personne. Du 15 juillet au 15 septembre ce sont les vacances, il ne faut pas compter sur le 15 août, ce n'est pas possible.

– Alors disons le 1er novembre, la Toussaint ?

– Ah ! je ne sais pas, je ne peux pas vous le dire.

– Pour Noël ?

– Je ne peux pas vous le dire ».

Le sentiment général, dira Mgr Lefebvre, est qu'on veut « le mener en bateau ». Il perd confiance et ne croit plus aux promesses et aux assurances de ses interlocuteurs... Il a aussi l'impression qu'on abuse de ses forces, alors que les préparatifs vont bon train à Ecône.

Consécrations épiscopales à Ecône - 30 juin 1988



### De nouvelles exigences de Rome

Le 17 mai, le cardinal Ratzinger remet à l'abbé Emmanuel du Chalard, intermédiaire sur place de Mgr Lefebvre, un projet de lettre « plus conforme aux exigences du style de la Curie romaine ». En fait, la lettre que l'archevêque a adressée au pape Jean-Paul II le 5 mai ne suffit plus. Il faut encore qu'il « demande humblement pardon de tout ce qui, malgré [sa] bonne foi, a pu causer du chagrin au Vicaire du Christ ». Il doit surtout se contenter de suggérer, « sans exiger aucune date » (« senza esigere alcuna data »), qu'un évêque soit sacré pour lui succéder. Voici les termes mêmes de la lettre définitive qu'il est prié d'envoyer au Saint Père : « Je sais bien que la régularisation canonique de la Fraternité ne prévoira pas, parce qu'elle n'est pas nécessaire en elle-même, l'ordination d'un évêque qui puisse prendre ma place. Cependant, en raison surtout de la nécessité pratique d'un évêque qui célèbre les fonctions pontificales selon les rites antérieurs à la réforme liturgique, je serais très heureux si Votre Sainteté nommait un évêque qui, en ce sens, pourrait me succéder ». La lettre doit être humble et sans condition, de sorte que le pape puisse plus facilement accorder ce qui lui est demandé. Une nouvelle fois, ce qui a été accordé du bout des doigts n'en finit plus de faire l'objet de chicane et d'atermoiement. De plus, l'abbé du Chalard ayant confirmé l'intention du fondateur d'Ecône de sacrer trois évêques au 30 juin, le cardinal lui demande de transmettre une invitation à revenir à Rome. Une nouvelle rencontre est alors prévue pour le 24 mai.

### Dans l'attente du retour de Rome à la Tradition

Depuis Ecône, Mgr Lefebvre prépare une lettre au pape. Il y dresse le constat « qu'une grave difficulté surgit à l'occasion de l'épiscopat accordé à la Fraternité pour me succéder dans ma fonction épiscopale ». Il comprend que, du côté du Saint-Siège, la question de l'épiscopat est « source d'appréhensions et de soucis », « qui provoquent des délais, des réponses évasives (...) depuis plus d'un an ». Tout est prêt pour le

30 juin, date ultime : « Les accords sont signés, les noms des candidats sont proposés. Si le cardinal Ratzinger a un emploi du temps trop chargé pour préparer les mandats, le cardinal Gagnon pourrait peut-être s'en charger. Très Saint Père, veuillez mettre un terme à ce douloureux problème... » Une fois encore, le prélat explique comment le renouveau serait obtenu si le pape donnait à l'Eglise « des évêques libres de faire revivre la foi et la vertu chrétienne par les moyens que Notre-Seigneur a confiés à son Eglise pour la sanctification des prêtres et des fidèles. Seul, un milieu entièrement dégagé des erreurs modernes et des mœurs modernes peut permettre ce renouveau ». Il ne tient qu'au pape de développer, par ses décisions, un tel milieu rénové. Ce serait le moyen de procurer à l'Eglise, avec la grâce de Dieu « une nouvelle jeunesse » qui « transformera la société païenne en société chrétienne ».



Mgr Antonio de Castro Mayer, évêque émérite de Campos (Brésil)

### Retour au Palais du Saint-Office

Le 24 mai, Mgr Lefebvre est à Rome où il rencontre le cardinal Ratzinger et ses secrétaires. Il lui remet sa lettre au pape et une autre lettre, celle-ci adressée au cardinal, rédigée le jour-même. Dans ce courrier daté du 24 mai, il revient sur ce qu'il lui écrivait le 6 mai, au lendemain de la signature qu'il avait apposée à la déclaration doctrinale. « A la réflexion, lui confie-t-il, il nous apparaît clairement que le but des colloques et de la réconciliation est de nous réintégrer

dans l'Eglise conciliaire, l'unique Eglise à laquelle vous nous faisiez allusion dans les entretiens ». Il y a méprise, puisque « nous pensions que vous nous donneriez les moyens de continuer et de développer les œuvres de la Tradition, spécialement en me donnant quelques coadjuteurs, au moins trois, et en donnant aussi dans l'organisme romain une majorité à la Tradition ». Car il s'agit toujours de se maintenir « en dehors de toute influence progressiste et conciliaire ». Mgr Lefebvre n'a pas varié sur ce point. Dès le début des négociations, un an plus tôt, il avait cru pouvoir travailler officiellement en étant reconnu tel quel, sans avoir à adopter les nouveautés de Vatican II.

Finalement, Mgr Lefebvre reprend les choses en main : « C'est pourquoi, à notre grand regret, nous nous voyons obligés de vous demander qu'avant la date du 1er juin vous nous indiquiez clairement quelle sont les intentions du Saint-Siège sur ces deux points : consécration des trois évêques postulés pour le 30 juin et majorité des membres de la Tradition dans la Commission romaine. Sans réponse sur ces requêtes, je procéderai à la publication des noms des candidats que je consacrerai le 30 juin avec le concours

de S. Exc. Mgr de Castro Mayer. *Ma santé, les nécessités apostoliques pour la croissance de nos œuvres, ne permettent plus de délais supplémentaires* ». Au cours de l'entretien, le cardinal fait allusion à la date du 15 août, sans répondre aux autres problèmes en suspens. Une semaine plus tard, Mgr Lefebvre est au Pointet, près de Vichy, pour informer les responsables des différentes communautés et leur exposer les tenants et aboutissants de ce que Rome appelle une « réconciliation ». Il parle de sacrer désormais quatre évêques et de la promesse de Mgr de Castro Mayer de venir à Ecône pour l'assister dans cet acte si important.

Le même jour, 30 mai, le cardinal Ratzinger écrit à Mgr Lefebvre pour lui faire part de la réponse de Jean-Paul II à sa lettre du 20 mai et de la sienne à sa lettre du 24 mai. Sur la question de la Commission romaine, il est répondu qu'il convient de s'en tenir aux termes – pourtant vagues – du protocole et que le Saint-Père saura nommer les personnes qu'il faut. Sur la question de la consécration épiscopale, il est répondu que le pape est disposé à nommer un évêque membre de la Fraternité, « et à faire accélérer le processus habituel de nomination, de manière à ce que la consécration puisse avoir lieu pour la clôture de l'Année Mariale le 15 août prochain ». Le cardinal Ratzinger demande enfin à Mgr Lefebvre de renoncer à ordonner trois évêques le 30 juin, bien qu'il l'ait déjà publiquement annoncé. C'est la première fois que Rome propose une date précise, après avoir expliqué qu'au 15 août, en pleines vacances, c'était impossible. Mais il est trop tard. Mgr Lefebvre est fatigué de tant d'atermoiement et d'obtenir si peu après tant d'efforts. Cela fait déjà plusieurs semaines que le lien de confiance ne tient qu'à un fil.

### La rupture du processus de réconciliation

Mgr Lefebvre tire les conséquences immédiatement du courrier du cardinal Ratzinger. Le 2 juin, il écrit au Saint-Père une lettre dans laquelle il se déclare convaincu, au terme des échanges qui se sont toujours passés « dans une atmosphère de courtoisie et de charité », que « le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé ». Il rappelle le bien-fondé de son entreprise, qui demeure visiblement incompris de la part des autorités romaines : « si tout chrétien est autorisé à demander aux autorités compétentes de l'Eglise qu'on lui garde la foi de son baptême, que dire des prêtres, des religieux, des religieuses ? ». Or, « c'est pour garder intacte la foi de notre baptême que nous avons dû nous opposer à l'esprit de Vatican II et aux réformes qu'il a inspirées. Le faux œcuménisme, qui est à l'origine de toutes les innovations du Concile, dans la liturgie, dans les relations nouvelles de l'Eglise et du monde, dans la conception de l'Eglise elle-même, conduit l'Eglise à sa ruine et les catholiques à l'apostasie ». Dès lors que nous sommes, explique Mgr Lefebvre, « radicalement opposés à cette destruction de notre foi, et résolu à demeurer dans la doctrine et la discipline traditionnelle de l'Eglise, spécialement en ce qui concerne la formation sacerdotale et la vie religieuse, nous éprouvons la nécessité absolue d'avoir des autorités ecclésiastiques qui épousent nos préoccupations et nous aident à nous prémunir contre l'esprit de Vatican II

et l'esprit d'Assise. C'est pourquoi nous demandons plusieurs évêques, choisis dans la Tradition, et la majorité des membres dans la Commission romaine, afin de nous protéger de toute compromission. Etant donné le refus de considérer nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. C'est pourquoi nous nous donnerons nous-mêmes les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée, assurés par la lettre de Son Eminence le cardinal Ratzinger datée du 30 mai, que la consécration épiscopale n'est pas contraire à la volonté du Saint-Siège, puisqu'elle est accordée pour le 15 août. Nous continuerons de prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique et retrouve sa Tradition bimillénaire. Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Eglise retrouvera une nouvelle jeunesse ».

### L'intervention du pape Jean-Paul II

La réaction romaine est semblable à celle des années 1975-1976, lorsque le pape Paul VI se décidait à prendre lui-même la plume. Le 9 juin, Jean-Paul II adresse à Mgr Lefebvre une lettre solennelle. Il revient aux solutions auxquelles avait abouti l'accord du 5 mai : « elles permettaient à la Fraternité Saint-Pie X d'exister et d'œuvrer dans l'Eglise en pleine communion avec le Souverain Pontife, gardien de l'unité dans la Vérité. Pour sa part, le Siège Apostolique ne poursuivait qu'un seul but dans ces conversations avec vous : favoriser et sauvegarder cette unité dans l'obéissance à la Révélation divine, traduite et interprétée par le Magistère de l'Eglise, notamment dans les vingt et un Conciles œcuméniques, de Nicée à Vatican II ». Le problème doctrinal soulevé par Vatican II, concile atypique parce que pastoral, est évacué. Si le Saint-Père avait pour intention de ramener le prélat français à l'obéissance à Vatican II, il ne pouvait que se méprendre. Dès lors, les demandes de l'archevêque au sujet des ordinations épiscopales ne pourront apparaître « que comme un acte schismatique dont les conséquences théologiques et canoniques inévitables vous sont connues. Je vous invite ardemment au retour, dans l'humilité, à la pleine obéissance au Vicaire du Christ. » L'incompréhension est totale et les tensions ressurgissent, désormais médiatisées pour prendre un tour plus dramatique à mesure qu'approchent les sacres du 30 juin 1988.

### Le 30 juin 1988

Mgr Lefebvre tient une conférence de presse le 15 juin à Ecône, à laquelle répond le lendemain une Note d'information du Saint-Siège, et le 17 une monition canonique du cardinal Bernardin Gantin, alors Préfet de la Congrégation des évêques. Devant les journalistes, le prélat livre de nombreux détails des discussions orales qui ont eu lieu à Rome. Par exemple il a été question de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Le cardinal Ratzinger explique à son interlocuteur, stupéfait, que désormais il faudra qu'une messe nouvelle y soit régulièrement célébrée, tous les dimanches. Mgr Lefebvre distribue aux

journalistes une courte présentation de chacun des prêtres qu'il a choisis pour assurer la pérennité de la Tradition, spécialement en dispensant les sacrements de confirmation et d'ordre. Il s'agit des abbés Bernard Tissier de Mallerais, un Français ordonné en 1975, Richard Williamson, un Anglais ordonné en 1976, Alfonso de Galarreta, un Espagnol ordonné en 1980, et Bernard Fellay, un Suisse ordonné six ans plus tôt.



Mgr de Galarreta

### Les raisons d'un échec

Le 19 juin, un communiqué du prélat français revient sur les raisons de l'échec des pourparlers. Il explique avoir entretenu « *un certain espoir que, l'auto-démolition de l'Eglise s'accélérait, on finisse par nous regarder avec bienveillance* ». La lettre du 28 juillet 1987 du cardinal Ratzinger semblait ouvrir « *de nouveaux horizons* ». Parce que Mgr Lefebvre avait annoncé qu'il allait se donner des successeurs, subitement il semblait que « *Rome nous regardait d'un œil plus favorable* ». En effet, dans la proposition romaine initiale, « *il n'est plus question de document doctrinal à signer, plus question de demande de pardon, mais un visiteur était enfin annoncé, la société pourrait être reconnue, la liturgie serait celle d'avant le Concile, les séminaristes demeureraient dans le même esprit !... Nous avons accepté alors d'entrer dans ce nouveau dialogue, mais à la condition que notre identité soit bien protégée contre les influences libérales par des évêques pris dans la Tradition, et par une majorité de membres dans la Commission romaine pour la Tradition. Or, après la visite du cardinal Gagnon, dont nous ne savons toujours rien, les déceptions se sont accumulées* ». La déception est venue du texte doctrinal qu'il fallut soudainement signer, de la sous-représentation dans l'organisme chargé de la Tradition à Rome, de l'absence de date pour le sacre épiscopal d'un prêtre de la Fraternité, accordé *in extremis*. Surtout, le cardinal Ratzinger ne cessait d'insister sur la nécessité d'appartenir à l'unique Eglise, celle de Vatican II, et donc de suggérer que la réconciliation en cours n'était qu'une étape avant d'admettre tout le Concile, ses réformes, son esprit, ses nouveautés... Malgré cela, Mgr Lefebvre a signé le protocole du 5 mai, voulant bien faire confiance au vu des avancées substantielles accordées (liturgie, statut canonique, formation et ordination des candidats, succession dans l'épiscopat).

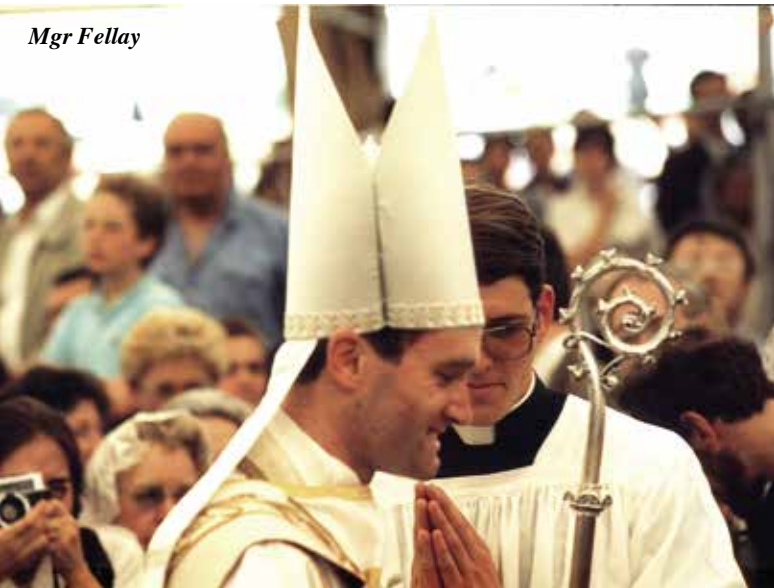
La date de la consécration épiscopale faisant tant de problème, comme on l'a vu, les nouvelles exigences de Rome – le projet de lettre définitive que lui dictait pratiquement le cardinal Ratzinger le 17 mai – achevèrent de l'éclairer. Bien qu'il ait obtenu à force d'insistance et d'obstination une date pour un sacre (le 15 août), il doit reconnaître que « *le climat n'est plus du tout à la collaboration fraternelle et à une pure et simple reconnaissance de la Fraternité. Pour Rome le but des colloques est la réconciliation, comme le dit le cardinal Gagnon, dans un entretien accordé au journal italien L'Avvenire, c'est-à-dire le retour de la brebis égarée dans la bergerie. C'est ce que j'exprime dans la lettre au Pape du 2 juin : « Le but des colloques n'est pas le même pour vous que pour nous. » Le prélat octogénaire achève le communiqué : « La Rome actuelle conciliaire et moderniste ne pourra jamais tolérer l'existence d'un vigoureux rameau de l'Eglise catholique qui la condamne par sa vitalité. Il faudra donc encore attendre quelques années sans doute pour que Rome retrouve sa Tradition bimillénaire. Pour nous, nous continuons à faire la preuve, avec la grâce de Dieu, que cette Tradition est la seule source de sanctification et de salut pour les âmes, et la seule possibilité de renouveau pour l'Eglise* ».

### Une Eglise parallèle ?

Evidemment, la grosse presse crie au schisme et reprend les objurgations de Rome pour que Mgr Lefebvre renonce à sacrer. Celui-ci est habité par une sérénité retrouvée et la certitude d'accomplir la volonté signifiée de Dieu. L'adhésion des fidèles et du clergé vient confirmer sa mâle assurance. Il faut cependant répondre aux objections et aux accusations qui se répandent. Sur le protocole d'accord, jamais Mgr Lefebvre ne regrettera ou ne remettra en cause le contenu du texte doctrinal qu'il a signé. Lors de la conférence de presse du 15 juin, il déclare que l'article 3 « *nous a satisfait* ». En affirmant que certains aspects « *enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit* » étaient « *difficilement conciliables avec la Tradition* », « *en quelque sorte on nous donnait satisfaction sur ces points-là. Cela nous permettait de discuter des points dans le Concile, dans la liturgie, et dans le Droit canon. C'est ce qui nous a permis de signer ce protocole doctrinal, sans quoi nous ne l'aurions pas signé* ». Sur l'accusation de constituer une Eglise parallèle, accusation plusieurs fois formulée par le cardinal Ratzinger pour faire plier l'archevêque, celui-ci répond en balayant l'objection à sa racine : « *Eminence ce n'est pas nous qui faisons une Eglise parallèle puisque nous continuons l'Eglise de toujours. Mais c'est vous qui faites l'Eglise parallèle en ayant inventé "l'Eglise du Concile", celle que le cardinal Benelli a appelé "l'Eglise conciliaire". C'est vous qui avez inventé une église nouvelle, pas nous, c'est vous qui avez fait de nouveaux catéchismes, de nouveaux sacrements, une nouvelle messe, une nouvelle liturgie, ce n'est pas nous. Nous, nous continuons ce qui a été fait auparavant. Ce n'est pas nous qui faisons une nouvelle Eglise* ». Surtout, la force de la légitimité des sacres, outre les circonstances extraordinaires et l'état de nécessité dans lequel se trouve

l'Eglise, réside dans le fait que Mgr Lefebvre distingue bien entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction. Il donne des évêques à l'Eglise pour continuer le sacerdoce et la dispensation des sacrements en toute sûreté de doctrine et d'orthodoxie, mais ces évêques n'ont aucune pouvoir de gouvernement, aucune juridiction propre. Il ne s'agit pas de fonder une hiérarchie parallèle, de se substituer à la juridiction ordinaire ou d'attribuer des territoires à l'apostolat des quatre évêques qu'il sacre le 30 juin 1988. Il s'agit de donner les moyens à la Tradition de continuer, de survivre. Mais cette Tradition n'est pas bâtie dans les nuées. Elle est ancrée dans les réalités qui existent visiblement dans l'Eglise visible, celle de la terre. A commencer par cette société fondée légitimement et abusivement supprimée qu'est la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Mgr Fellay



### Des évêques auxiliaires, pas des francs-tireurs

Les évêques sacrés par Mgr Lefebvre sont catholiques parce qu'ils sont auxiliaires de la Fraternité. Autrement ils ne seraient que des vagabonds, à l'instar de ces évêques des milieux sédévacantistes, sacrés sans véritable nécessité, éparpillés et formant une stérile coterie. Afin de bien faire comprendre que les évêques qu'il va sacrer n'auront pas de pouvoir de gouvernement, Mgr Lefebvre insiste sur le rôle du Supérieur général de la Fraternité auquel ils restent soumis. A la fin de la conférence de presse qu'il tient à Ecône le 15 juin, il explique ainsi que « celui qui aura donc en principe la responsabilité des relations avec Rome lorsque je disparaîtrai, ce sera le Supérieur général de la Fraternité, M. l'abbé Schmidberger, qui a encore six années de supériorat général à accomplir. C'est lui qui, éventuellement, aura désormais les contacts avec Rome pour continuer les colloques, s'ils continuent ou si le contact est maintenu – ce qui est peu probable pendant quelque temps puisque dans *L'Osservatore Romano* va sans doute titrer : « Schisme de Mgr Lefebvre, excommunication... » Pendant X années, peut-être deux ans, trois ans, je n'en sais rien, cela va être la séparation ». Séparation sans rupture, afin d'organiser la Tradition après sa mort, qui surviendra moins de deux ans plus tard, le 25 mars 1991.

Le fondateur de la Fraternité entrevoit donc une pause dans les contacts et les colloques avec Rome, mais fort brève. Il se montre quelque peu optimiste, puisqu'il faudra attendre une douzaine d'années pour que Rome se tourne à nouveau vers la Fraternité. Le cardinal Darío Castrillón Hoyos, président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* à partir de l'an 2000, constatera que les sacres épiscopaux, bien loin de provoquer la ruine annoncée de l'œuvre de Mgr Lefebvre, avaient providentiellement permis son développement dans un milieu préservé des erreurs et des mœurs modernes. En un mot, ces sacres serviront à édifier, à construire l'Eglise, contrairement à « ceux qui la démolissent » en répandant des idées condamnées par le magistère constant des pontifes romains : « Voilà le fond de ces événements que nous allons vivre (...), et il y aura un monde fou à la cérémonie du 30 juin pour la consécration de ces quatre jeunes évêques qui seront au service de la Fraternité ».

### Au service de la Fraternité

Le 4 juillet 1988, juste après les sacres, Mgr Lefebvre revient sur le rôle et la place des évêques. A Ecône, devant les supérieurs de districts et de séminaires réunis autour de lui, il leur tient ce discours : « Les statuts de la Fraternité demeurent la règle de notre mission providentielle. Les sacres épiscopaux ne supplantent pas la structure de la Fraternité. Il est entendu, et les évêques le comprennent bien, qu'ils ne sont que des auxiliaires de la Fraternité, qu'ils ne peuvent supplanter la hiérarchie de la Fraternité, qu'ils n'ont aucune juridiction propre en tant qu'évêques. Même si on trouve parfois des supérieurs généraux évêques, ce n'est pas la norme. Les évêques sont consacrés au service de la Fraternité et les groupes normalement unis à elle, selon le critère que Rome acceptait de retenir, à savoir pour les confirmations et les ordinations. C'est le Supérieur général qui prendra la responsabilité d'ordonner des candidats venant de l'extérieur de la Fraternité, de sociétés constituées, dans la mesure où leurs Constitutions seraient normalement dignes d'être approuvées par l'Eglise. Les supérieurs de districts et de maisons autonomes organisent les confirmations. La juridiction est donnée aux évêques par le cas de nécessité où se trouvent les fidèles ».

Précisons que cette juridiction n'est rien d'autre que la suppléance par l'Eglise à l'absence de juridiction ordinaire ou déléguée, et ce en vue d'assurer la validité des sacrements dans des circonstances extraordinaires. Il ne s'agit nullement de s'attribuer une juridiction propre. Le même jour, Mgr Lefebvre revient sur l'organisation qu'il entend laisser : « C'est le Supérieur général qui entretient les liens avec Rome et, en un mot, prend la responsabilité de la Tradition, car c'est la structure de la Fraternité qui existe aux yeux de l'Eglise. Nous n'avons jamais voulu d'une organisation de la Tradition ni d'une présidence d'une telle association ; mais il n'en reste pas moins que de facto la Fraternité est la colonne vertébrale de la Tradition, son instrument providentiel, sur lequel doivent s'appuyer toutes les initiatives de tradition. Les évêques n'ont aucune juridiction territoriale, mais pour des raisons pratiques,

*ils exerceront le plus souvent leur ministère respectivement dans les pays de langue française, anglaise, allemande et espagnole* ». Il s'agit de répondre aux besoins de l'apostolat, auxquels l'ancien missionnaire ne peut plus faire face.

### Pas de schisme ni de rupture avec la Rome catholique

Les sacres de 1988 ont été bien pensés. Ils répondent à une situation extraordinaire. Ils ne sont pas le fruit d'une sédition, mais un acte pour assurer l'ordre alors que l'anarchie se répand. L'archevêque l'explique très bien au cours de la conférence de presse. L'esprit d'Assise, « *les idées modernes et modernistes qui sont passées à travers le Concile* » et qui corrompent la foi, justifient un tel acte, malgré les sanctions apparentes. Jamais Mgr Lefebvre ne fera schisme avec le successeur de Pierre. Mais avec le pape moderniste, à savoir « *avec les idées qu'il répand partout, les idées de la Révolution, les idées modernes, oui* ». Et d'insister : « *Nous n'avons personnellement aucune intention de rupture avec Rome. Nous voulons être unis à la Rome de toujours et nous sommes persuadés d'être unis à la Rome de toujours, parce que dans nos séminaires, dans nos prédications, dans toute notre vie et la vie des chrétiens qui nous suivent, nous continuons la vie traditionnelle comme elle l'était avant le concile Vatican II et qu'elle a été vécue pendant vingt siècles. Alors, je ne vois pas pourquoi nous serions en rupture avec Rome parce que nous faisons ce que Rome elle-même a conseillé de faire pendant vingt siècles. Cela n'est pas possible* ».

D'ailleurs, l'infraction à une loi ecclésiastique de nature disciplinaire ne saurait constituer un schisme, c'est-à-dire un péché contre l'unité de l'Eglise. Il ne s'agit pas de fonder une « petite Eglise » qui ne reconnaîtrait pas le fondement pétrinien de l'institution fondée par Notre Seigneur Jésus-

Christ et s'en séparerait formellement. Les lois de l'Eglise ne sauraient servir à sa destruction alors que les erreurs corrompent partout la foi et les mœurs. Face à un tel enjeu, le télégramme du cardinal Ratzinger du 29 juin, enjoignant le prélat d'Ecône à « *partir dès aujourd'hui pour Rome sans procéder aux ordinations épiscopales* », apparaît bien futile.

### Le mandat de l'Eglise

Lors de la cérémonie historique du 30 juin, Mgr Lefebvre lit un mandat où il explique que le modernisme des autorités de l'Eglise rend nulles les peines et les censures qu'il pourrait encourir. Par contre, c'est l'Eglise romaine elle-même, « *toujours fidèle aux saintes traditions reçues des Apôtres* », qui « *nous commande de transmettre fidèlement ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – à tous les hommes pour le salut de leurs âmes* ».

L'archevêque invoque le salut des âmes pour remonter à l'intention du législateur, qui ne peut vouloir que les lois ecclésiastiques soient utilisées au détriment de la foi. Il s'agit d'un acte d'*epikie*, qui relève de la vertu de justice dans des cas exceptionnels, où seule une sagesse plus haute est capable d'éclairer l'esprit de la loi pour ne pas s'arrêter à la lettre. Cet esprit, c'est que dans l'Eglise la Loi suprême est le salut des âmes (*salus animarum suprema lex*). Ce que l'Eglise commande – l'Eglise que Mgr Lefebvre qualifie souvent « de toujours », pour désigner l'Eglise romaine fidèle à ses traditions, par opposition à l'Eglise conciliaire imbue des nouveautés destructrices de la foi –, oblige en conscience l'archevêque : « *C'est pourquoi, ayant pitié de cette foule, j'ai le très grave devoir de transmettre ma grâce épiscopale à ces chers prêtres, afin qu'eux-mêmes puissent conférer la grâce sacerdotale à de nombreux et saints clercs formés selon les saintes traditions de l'Eglise catholique* ».



Mgr Lefebvre avec Mgr de Castro Mayer à Ecône

Enfin, en ce 30 juin, Mgr Lefebvre accomplit un acte héroïque dans la plus pure continuité de ce qu'il écrivait le 4 juillet 1984, où en quelques lignes il livrait l'esprit qui l'animaît : « *C'est pourquoi je m'entête, et si vous voulez connaître la raison profonde de cet entêtement, la voici. Je veux qu'à l'heure de ma mort, lorsque Notre-Seigneur me demandera : "Qu'as-tu fait de ton épiscopat, qu'as-tu fait de ta grâce épiscopale et sacerdotale ?" je n'entende pas de sa bouche ces mots terribles : "Tu as contribué à détruire l'Eglise avec les autres"* ». Face au grave devoir de l'heure présente, Mgr Lefebvre ne s'est pas dérobé.



# Un Curé d'Ars napolitain

*Le 14 octobre 2018, le pape François a canonisé Don Vincenzo Romano, prêtre napolitain mort en odeur de sainteté en 1831. Cette figure sacerdotale toute pétrie de sainteté de Don Vincenzo mérite d'être évoquée, au moment où plusieurs campagnes de dénigrement sont orchestrées afin de ternir l'image du prêtre.*



Vincenzo Romano naquit le 3 juin 1751 dans la ville de Torre del Greco, à quelques kilomètres au sud de Naples. Issu d'une famille très pieuse, il fut ordonné prêtre pour l'éternité le 10 juin 1775, à l'âge de 24 ans. Son zèle sacerdotal fut si ardent que le peuple le surnommait « l'ouvrier infatigable ». Il paraissait avoir fait vœu de ne pas perdre son temps afin de pouvoir mieux se consacrer au soin des âmes : instruction des enfants, soutien des séminaristes, évangélisation

de la population rurale, aumônerie des confréries et des couvents, assistance spirituelle aux malades et aux mourants, missions et prédications dans la rue. A partir de 1799, la charge de curé de Torre del Greco lui fut confiée. Il n'accepta ce ministère si exigeant et difficile que par obéissance et pour accomplir la sainte Volonté de Dieu. Dès lors, l'apostolat de l'abbé Romano s'organisa autour de trois axes principaux : la sainte Messe, l'enseignement des vérités de foi, et la pratique de la charité.

**1) La sainte Messe :** Don Vincenzo était extrêmement précis lors de la célébration du Saint Sacrifice, révélant une exactitude angélique dans ses gestes et ses expressions de recueillement et de dévotion. De plus, il s'efforçait de donner à ses paroissiens une meilleure connaissance de la liturgie. Aussi publia-t-il en 1820 un livret qui connut une large diffusion. Il avait compris la nécessité pour les fidèles de bien prier, de prier avec le prêtre en participant aux mystères qui s'accomplissaient sur l'autel. Cela plus d'un siècle avant *Mediator Dei*, l'encyclique du pape Pie XII sur la liturgie.

**2) L'enseignement des vérités de foi :** l'œuvre de Vincenzo Romano fut nourrie de la plus exacte théologie puisée aux sources de la Révélation. Sa prédication était pétrie d'Écriture sainte, son catéchisme simple et profond, ses explications de l'Évangile lumineuses. Grâce à son zèle et à l'exemplarité de sa vie, il convertit des pécheurs par milliers.

**3) La pratique de la charité :** Vincenzo Romano fut un véritable apôtre. Il s'illustra en tant qu'éducateur d'enfants et d'adolescents, mais aussi en tant que pacificateur dans

les questions économiques et sociales, notamment lors de conflits entre les armateurs des navires de pêche du corail et les pêcheurs. Il aida aussi au rachat de ses concitoyens retenus captifs en Afrique du Nord, prisonniers des pirates barbaresques. Il n'abandonna jamais son troupeau, quels que soient les désordres politiques et les calamités naturelles auxquels il dut faire face. Il se dévoua en particulier au moment des éruptions du Vésuve, - Torre del Greco est en effet situé sur le littoral, au pied du volcan.

Le 1er janvier 1825, à la suite d'une chute, Don Vincenzo se cassa le fémur. Pendant cinq ans, il resta cloué au lit, jusqu'au 20 décembre 1831, jour où il rendit l'âme en murmurant les saints Noms de Jésus et Marie. Le 13 juin 1843, le pape Grégoire XVI signait le décret introduisant la cause de béatification de Don Vincenzo. Le 25 mars 1895, Léon XIII reconnaissait les vertus héroïques et les miracles du Serviteur de Dieu, qui fut enfin proclamé bienheureux le 17 novembre 1963 par le pape Paul VI, après que les deux miracles attribués à son intercession eurent été officiellement reconnus.

(Source : *Tempi* - FSSPX.Actualités - 24/10/2018)



*Le corps du saint conservé intact*



*Don Vincenzo Romano dans son presbytère*

# Retraite avec Saint Jean – L'Esprit de Vérité et d'Amour

P. Jean-Dominique o.p.

## Esprit de sacrifice

Cependant, la paix n'est pas une chose facile. Car déjà dans les choses humaines, elle ne vient qu'après la victoire. Et celle-ci est le fruit du combat. La paix se gagne de haute lutte. Et il en est de même, et plus encore, dans les choses spirituelles. La vraie paix, qui est le repos en Dieu, « *la tranquillité de l'ordre* », selon le mot de saint Augustin, exige la réconciliation préalable de l'homme avec Dieu, ce qui ne va pas sans le sacrifice commun de Dieu et des hommes.

Or c'est à nouveau l'amour, et donc le Saint-Esprit, qui est l'âme du sacrifice rédempteur. Avant de quitter le Cénacle, et semble-t-il sur le ton de la confiance, Jésus dit à ses disciples : « *Mais afin que le monde sache que j'aime mon Père, et que j'agis selon le commandement que mon Père m'a donné, levez vous, partons d'ici* » (Jn 14, 31).

« *J'aime mon Père* », voici la grande béatitude du Fils dans l'éternité et le moteur de toute sa vie terrestre. Or cet amour du Fils pour le Père est bien le Saint-Esprit. C'est ce dernier qui pousse le Christ à s'offrir en sacrifice pour la rémission des péchés. Dès le début de sa vie publique, le Sauveur « *rempli de l'Esprit-Saint, revint du Jourdain et il fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté* » (Lc 4, 1). À l'heure de sa Passion, le même Esprit-Saint le dirige sur le chemin de croix. Les terribles événements qui vont suivre cette ultime

pâque ne se comprennent qu'à la lumière du grand Amour du Fils pour le Père qu'est le Saint-Esprit. Ce dernier peut être dit l'âme de la Passion du Christ, car « *il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* » (Jn 15, 13). La loi interne de l'amour le conduit jusqu'au don de soi, et jusqu'au sacrifice total s'il le faut. Certes, Jésus va s'offrir en sacrifice pour les hommes, mais il le fait avant tout pour son Père, pour réparer l'offense faite au Père par le péché, par obéissance amoureuse à son Père. Le sacrifice suprême de la croix est le signe de l'amour suprême du Fils pour son Père. La Passion est une

révélation éclatante du Saint-Esprit qui consume le cœur du Fils d'un amour infini. Et c'est le même mouvement d'amour sacrifié qui emporte l'âme habitée par le feu du Saint-Esprit. Le sacrifice propitiatoire et volontaire est inséparable de la dévotion authentique au Saint-Esprit. La grande paix que le Saint-Esprit veut déverser dans le cœur des fidèles sera le fruit de leur renoncement et de leur amour de la croix.

## Esprit de joie

« *Je demeure en son amour. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous, et que votre joie soit parfaite* » (Jn 15, 11). La perspective du sacrifice ne doit pas assombrir l'horizon du chrétien. Bien au contraire, elle oriente son regard vers la félicité du ciel. Et, dès ici-bas, l'amour qui gouverne le sacrifice l'anime d'une grande joie.



Le discours de Jésus après la Cène fut en effet pour lui une nouvelle occasion de livrer à ses disciples le fond de son cœur. Plus que jamais, il leur laissait deviner l'éternelle Béatitude qui l'habite. Après avoir affirmé son amour pour son Père, qui est le Saint-Esprit : « *Je demeure en son amour* », Notre-Seigneur continuait en manifestant ses intentions : « *Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous, et que votre joie soit parfaite* » (Jn 15, 11). « *Ma joie* », Jésus soulevait légèrement le voile qui couvre le secret de sa vie éternelle, qui est un regard vers le Père et un don de soi dans une

jubilation infinie. La vie du Fils est une félicité, la joie de l'amour, de l'obéissance et du don. Dans le Verbe, le Saint-Esprit est un Esprit de joie. Il est l'enchantement commun du Père et du Fils.

C'est pourquoi l'œuvre de la Rédemption et de la sanctification est marquée du signe de la joie. Elle consiste à préparer les âmes à cette joie et à les y introduire, « *que ma joie soit en vous* ». La vie chrétienne est une participation progressive, par la grâce du Saint-Esprit, à la béatitude du Fils éternel. Jésus veut être pour l'âme le grand bonheur



de sa vie, la source d'une joie très pure. Et le Saint-Esprit ne fait pas les choses à moitié : « *Et que votre joie soit parfaite* ». Dès ici-bas, le chrétien est appelé à être profondément heureux. Certes, il ne s'agit pas ici de la jouissance d'une bonne santé ou de la satisfaction des caprices assouvis, ni même de la gaité et de l'effervescence de la sensibilité, mais de la joie de Dieu, de sa gloire et de sa beauté, de l'admiration de tout ce que Dieu fait, du repos dans la possession de Dieu, en attendant l'heure où l'âme sera comme immergée dans la félicité du ciel. C'est pourquoi l'âme ne peut trouver sa pleine envergure et sa pleine efficacité que dans un climat de joie, et les saints mettent, dès ici-bas, beaucoup de joie dans leurs relations à Dieu et au prochain. Celui qui se laisse « *conduire par l'Esprit dans le désert* » (Lc 4, 1), qui apprend de lui à regarder Dieu et à se donner à lui dans un élan d'amour et d'obéissance, celui-là est joyeux, il se réjouit sans cesse de la joie de Dieu.

#### Âme de l'Église

« *Je suis la vigne, vous êtes les sarments* » (Jn 15, 5). Après avoir contemplé le Saint-Esprit dans sa procession éternelle du Père et du Fils comme un Esprit de Vérité et d'Amour, il nous faut le considérer dans sa mission sur terre. Or la troisième Personne de la Sainte Trinité n'est pas envoyée à chaque fidèle uniquement à un titre personnel, mais en tant qu'il est membre de l'Église. Notre-Seigneur en fait la révélation dans le quinzième

chapitre de l'Évangile selon saint Jean, sous la forme de l'allégorie de la vigne. « *Je suis la vigne, vous êtes les sarments* » (Jn 15, 5).

L'Église est une vigne dont le cep est le Christ dans son humanité, et dont les sarments et les rameaux sont successivement les membres de la hiérarchie puis tous les baptisés. Dans cette image, l'accent est mis sur la sève, c'est-à-dire sur la vie qui coule tout ensemble dans le cep et dans les sarments : « *Demeurez en moi, et moi en vous* » (v. 4).

Or l'union vitale entre le cep et les sarments, entre le Christ et les fidèles, est réalisée par l'amour. « *Comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés : demeurez dans mon amour* » (v. 9). Et, encore une fois, ce dernier n'est rien d'autre que l'Amour par lequel le Père aime le Fils, c'est le Saint-Esprit. Celui-ci est la sève qui vivifie toute l'Église.

Ce même enseignement est donné avec plus de précision par l'allégorie du corps. Ce principe qui incorpore tous les membres de l'Église pour en faire une société hiérarchique et qui les unit dans une commune charité est le Saint-Esprit, qui est dit à ce titre l'âme créée du Corps mystique. « *Ce qu'est l'âme dans notre corps, dit saint Augustin, le Saint-Esprit l'est dans le corps du Christ, qui est son Église* ».



# Je crois en la sainte Eglise catholique

« Une grande partie des maux qui affligent l'Eglise provient de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois. Cette doctrine et ces lois, les ennemis de l'Eglise la condamnent en blasphémant ce qu'ils ignorent, et beaucoup de ses fils, les connaissent mal, vivent comme s'ils ne l'étaient pas » (Lettre du pape saint Pie X, le 18 octobre 1912)



## 1. L'Eglise en général

**Que nous enseigne le neuvième article : La sainte Eglise catholique, la communion des saints ?**

Le neuvième article du Credo nous enseigne, que Jésus-Christ a fondé sur la terre une société visible qui s'appelle l'Eglise catholique et que tous ceux qui font partie de cette Eglise sont en communion entre eux.

**Pourquoi après l'article qui traite du Saint-Esprit parle-t-on immédiatement de l'Eglise catholique ?**

Après l'article qui traite du Saint-Esprit, on parle immédiatement de l'Eglise catholique pour indiquer que toute la sainteté de cette Eglise dérive de l'Esprit Saint qui est la source de toute sainteté.

**Que veut dire ce mot Eglise ?**

Le mot Eglise veut dire convocation ou réunion de personnes nombreuses.

**Qui nous a convoqués ou appelés à l'Eglise de Jésus-Christ ?**

Nous avons été appelés à l'Eglise de Jésus-Christ par une grâce particulière de Dieu, afin qu'avec la lumière de la foi et par l'observation de la loi divine nous lui rendions le culte qui lui est dû et nous parvenions à la vie éternelle.

**Où se trouvent les membres de l'Eglise ?**

Les membres de l'Eglise se trouvent partie au ciel, et ils forment l'Eglise triomphante ; partie au purgatoire et ils forment l'Eglise souffrante ; partie sur la terre, et ils forment l'Eglise militante.

**Ces diverses parties de l'Eglise constituent-elles une seule Eglise ?**

Oui, ces diverses parties de l'Eglise constituent une seule Eglise et un seul corps, parce qu'elles ont le même chef qui est Jésus-Christ, le même esprit qui les anime et les unit, et la même fin qui est la félicité éternelle dont les uns jouissent déjà et que les autres attendent.

**A quelle partie de l'Eglise se rapporte surtout ce neuvième article ?**

Ce neuvième article du Credo se rapporte surtout à l'Eglise militante, qui est l'Eglise dans laquelle nous sommes actuellement.

## 2. L'Eglise en particulier

**Qu'est-ce que l'Eglise catholique ?**

L'Eglise catholique est la société ou la réunion de tous les baptisés qui, vivant sur la terre, professent la même foi et la même loi de Jésus-Christ, participent aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, principalement au Pontife Romain.

**Dites précisément ce qui est nécessaire pour être membre de l'Eglise ?**

Pour être membre de l'Eglise, il est nécessaire d'être baptisé, de croire et professer la doctrine de Jésus-Christ, de participer aux mêmes sacrements, de reconnaître le Pape et les autres Pasteurs légitimes de l'Eglise.

**Quels sont les Pasteurs légitimes de l'Eglise ?**

Les Pasteurs légitimes de l'Eglise sont le Pontife Romain, c'est-à-dire le Pape, qui est le Pasteur universel, et les Evêques. De plus, les autres prêtres et spécialement les curés ont, sous la dépendance des Evêques et du Pape, leur part de l'office de pasteurs.

**Pourquoi dites-vous que le Pontife Romain est le Pasteur universel de l'Eglise ?**

Parce que Jésus-Christ dit à saint Pierre le premier Pape : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel. » Et il lui dit encore : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. »

**Tant de sociétés d'hommes baptisés qui ne reconnaissent pas le Pontife Romain pour leur chef n'appartiennent donc pas à l'Eglise de Jésus-Christ ?**

Non, tous ceux qui ne reconnaissent pas le Pontife Romain pour leur chef n'appartiennent pas à l'Eglise de Jésus-Christ.

**Comment peut-on distinguer l'Eglise de Jésus-Christ de tant de sociétés ou sectes fondées par les hommes et qui se disent chrétiennes ?**

On peut distinguer la véritable Eglise de Jésus-Christ de tant de sociétés ou sectes fondées par les hommes et qui se disent chrétiennes, à quatre marques : elle est Une, Sainte, Catholique et Apostolique.

**Pourquoi dites-vous que l'Eglise est Une ?**

Je dis que la véritable Eglise est Une, parce que ses fils, à quelque temps et à quelque lieu qu'ils appartiennent, sont unis entre eux dans la même foi, le même culte, la même loi et la participation aux mêmes sacrements, sous un même chef visible, le Pontife Romain.

**Ne pourrait-il pas y avoir plusieurs Eglises ?**

Non, il ne peut y avoir plusieurs Eglises parce que, de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule Foi et un seul Baptême, il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule véritable Eglise.

**Mais n'appelle-t-on pas aussi Eglises l'ensemble des fidèles d'une nation ou d'un diocèse ?**

On appelle aussi Eglises l'ensemble des fidèles d'une nation ou d'un diocèse, mais ce sont toujours des portions de l'Eglise universelle et elles forment avec elle une seule Eglise.

**Pourquoi dites-vous que la véritable Eglise est Sainte ?**

Je dis que la véritable Eglise est Sainte parce que Jésus-Christ, son chef invisible, est saint, que beaucoup de ses membres

sont saints, que sa foi, sa loi, ses sacrements sont saints et qu'en dehors d'elle il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de véritable sainteté.

### **Pourquoi appelez-vous l'Eglise Catholique ?**

J'appelle la véritable Eglise Catholique, ce qui veut dire universelle, parce qu'elle embrasse les fidèles de tous les temps et de tous les lieux, de tout âge et de toute condition, et que tous les hommes du monde sont appelés à en faire partie.

### **Pourquoi appelle-t-on encore l'Eglise Apostolique ?**

On appelle encore la véritable Eglise Apostolique, parce qu'elle remonte sans interruption jusqu'aux Apôtres ; et parce qu'elle croit et enseigne tout ce qu'ont cru et enseigné les Apôtres ; et parce qu'elle est dirigée et gouvernée par leurs légitimes successeurs.

### **Et pourquoi appelle-t-on encore la véritable Eglise « Eglise Romaine » ?**

On appelle encore la véritable Eglise « Eglise Romaine », parce que les quatre caractères de l'unité, de la sainteté, de la catholicité et de l'apostolicité ne se rencontrent que dans l'Eglise qui reconnaît pour chef l'Evêque de Rome, successeur de saint Pierre.

### **Comment est constituée l'Eglise de Jésus-Christ ?**

L'Eglise de Jésus-Christ est constituée comme une société vraie et parfaite. En elle, comme dans une personne morale, on peut distinguer un corps et une âme.

### **En quoi consiste l'âme de l'Eglise ?**

L'âme de l'Eglise consiste en ce qu'elle a d'intérieur et de spirituel, c'est-à-dire la foi, l'espérance, la charité, les dons de la grâce et de l'Esprit Saint et tous les trésors célestes qui en sont dérivés par les mérites du Christ Rédempteur et des Saints.

### **Et le corps de l'Eglise, en quoi consiste-t-il ?**

Le corps de l'Eglise consiste en ce qu'elle a de visible et d'extérieur, comme l'association de ses fidèles, son culte, son ministère d'enseignement, son organisation extérieure et son gouvernement.

### **Suffit-il pour être sauvé d'être un membre quelconque de l'Eglise catholique ?**

Non, il ne suffit pas pour être sauvé d'être un membre quelconque de l'Eglise catholique, il faut en être un membre vivant.

### **Quels sont les membres vivants de l'Eglise ?**

Les membres vivants de l'Eglise sont tous les justes et eux seuls, c'est-à-dire ceux qui sont actuellement en état de grâce.

### **Et quels en sont les membres morts ?**

Les membres morts de l'Eglise sont les fidèles qui se trouvent en état de péché mortel.

### **Peut-on se sauver en dehors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine ?**

Non, hors de l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine, nul ne peut se sauver, comme nul ne put se sauver du déluge hors de l'Arche de Noé qui était la figure de cette Eglise.

### **Comment donc se sont sauvés les anciens Patriarches, les Prophètes et tous les autres justes de l'Ancien Testament ?**

Tous les justes de l'Ancien Testament se sont sauvés en vertu de la foi qu'ils avaient au Christ à venir et par cette foi ils appartenaient déjà spirituellement à l'Eglise.

### **Mais celui qui, sans qu'il y ait de sa faute, se trouverait hors de l'Eglise, pourrait-il être sauvé ?**

Celui qui, se trouvant hors de l'Eglise sans qu'il y ait de sa faute ou de bonne foi, aurait reçu le Baptême ou en aurait le désir au moins implicite ; qui chercherait en outre sincèrement la vérité et accomplirait de son mieux la volonté de Dieu, bien que séparé du corps de l'Eglise, serait uni à son âme et par suite dans la voie du salut.

### **Et celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait-il sauvé ?**

Celui qui, tout en étant membre de l'Eglise catholique, n'en mettrait pas en pratique les enseignements, serait un membre mort de l'Eglise et, par suite, ne serait pas sauvé, parce que pour le salut d'un adulte il faut non seulement le Baptême et la foi, mais encore les œuvres conformes à la foi.

### **Sommes-nous obligés de croire toutes les vérités que l'Eglise nous enseigne ?**

Oui, nous sommes obligés de croire toutes les vérités que l'Eglise nous enseigne, et Jésus-Christ a déclaré que celui qui ne croit pas est déjà condamné.

### **Sommes-nous aussi obligés de faire tout ce que l'Eglise nous commande ?**

Oui, nous sommes obligés de faire tout ce que l'Eglise nous commande, car Jésus-Christ a dit aux pasteurs de l'Eglise : « Qui vous écoute, m'écoute, et qui vous méprise me méprise ».

### **L'Eglise peut-elle se tromper en ce qu'elle nous propose de croire ?**

Non, dans ce qu'elle nous propose de croire, l'Eglise ne peut pas se tromper parce que, selon la promesse de Jésus-Christ, elle est toujours assistée par le Saint-Esprit.

### **L'Eglise catholique est donc infaillible ?**

Oui, l'Eglise catholique est infaillible. Aussi, ceux qui rejettent ses définitions perdent la foi et deviennent hérétiques.

### **L'Eglise catholique peut-elle être détruite ou périr ?**

Non ; l'Eglise catholique peut être persécutée, mais elle ne peut être détruite ni périr. Elle durera jusqu'à la fin du monde parce que, jusqu'à la fin du monde, Jésus-Christ sera avec elle, comme il l'a promis.

### **Pourquoi l'Eglise catholique est-elle tant persécutée ?**

L'Eglise catholique est tant persécutée parce que son divin Fondateur fut aussi persécuté et parce qu'elle réprovoque les vices, combat les passions et condamne toutes les injustices et toutes les erreurs.

### **Les catholiques ont-ils encore d'autres devoirs envers l'Eglise ?**

Tout chrétien doit avoir pour l'Eglise un amour sans limites, se regarder comme heureux et infiniment honoré de lui appartenir, et travailler à sa gloire et à son accroissement par tous les moyens qui sont en son pouvoir.



# L'accord Chine-Vatican du 22 septembre : un ballon d'essai au gré du vent

*Le Père Jean Charbonnier, né à Paris le 3 janvier 1932, est un prêtre français missionnaire en Chine. Il ressent l'appel de sa vocation au sacerdoce à onze ans : après ses études au petit puis au grand séminaire de Versailles, il rejoint la Société des Missions Étrangères de Paris (MEP). À la fin de ses études de théologie, il est ordonné prêtre le 21 décembre 1957 et part pour la mission de Malacca le 1er décembre 1959. Après l'étude de la langue, il est nommé, en 1960, vicaire à l'église du Bon-Pasteur ; en 1961, il va étudier la langue chinoise à Kuala Lumpur, puis il est affecté à l'église Sainte-Bernadette, de 1962 à 1970. Il est alors rappelé en France, pour être professeur au séminaire de Bièvres et au CERM, de 1970 à 1974. Il va ensuite faire des études et des recherches à Taïpeh (Taiwan) pendant deux ans, avant de venir terminer à Paris sa thèse de doctorat d'État. Après l'assemblée générale de la Société de 1980, qui le charge du « Service Chine », il fonde un centre dans l'enclos de la cathédrale avec salle de documentation. De 1979 à 1988, il est chapelain des C.J.C. à Singapour et parallèlement aumônier de la communauté francophone, de 1979 à 1983. Il est ensuite directeur de « China Catholic Communication » entre 1980 et 1988 (Zhonglian), aumônier de la JOC chinoise, et professeur d'histoire au grand séminaire. En 1996, il est rappelé à Paris pour y diriger et organiser à la rue du Bac le « Service Chine ». Excellent sinologue dont les nombreuses publications font autorité, le P. Charbonnier est considéré comme le meilleur connaisseur du christianisme chinois. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 juillet 2012. Il a rédigé une « Histoire des chrétiens de Chine » qui relate ses premières années passées en Chine.*

*Père Jean Charbonnier, MEP*

**En janvier 2018, EDA (Églises d'Asie, l'agence d'information des Missions étrangères de Paris - MEP) publiait un dossier sur les échanges Chine-Vatican, intitulé « La longue marche de l'Église vers une entente Chine-Vatican ». Le but est-il enfin atteint ? Un accord provisoire a été signé à Pékin le samedi 22 septembre entre Mgr Antoine Camilleri, sous-secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les États et Son Excellence M. Wang Chao, ministre député aux Affaires étrangères de la République populaire de Chine, tous deux à la tête de leurs délégations respectives. Voici l'analyse du Père Jean Charbonnier, prêtre des Missions Étrangères de Paris (MEP) et spécialiste du christianisme chinois.**

Une première remarque s'impose sur les modalités de l'accord. Il a été signé à Pékin. À tout seigneur, tout honneur. Le représentant du pouvoir chinois relève du ministère des Affaires étrangères, qui peut traditionnellement se montrer plus libéral au moment même où la politique intérieure renforce sa discipline. L'accord n'implique en aucune façon un changement dans l'application brutale de la nouvelle loi sur les religions en vigueur depuis février dernier. Le gouvernement chinois peut même faire valoir son accord

officiel avec Rome pour forcer tous les catholiques à entrer dans le cadre « patriotique » de la politique officielle du Parti. La position des clandestins s'en trouve affaiblie. Cependant, l'accord est annoncé comme une victoire par le cardinal Parolin et le monde entier est invité à s'en réjouir. Ce premier signe d'entente entre Rome et Pékin est sans doute attendu depuis longtemps. Mais est-il si important ? Les médias chinois, pour leur part, y font peu d'échos.

## **Que savons-nous de cet accord ?**

Trois éléments sont révélés explicitement :

1. Les sept évêques illicites nommés sans l'accord de Rome, y compris trois d'entre eux excommuniés, sont réconciliés avec le Saint-Siège après avoir officiellement demandé pardon.

C'est une victoire pour le gouvernement chinois. C'est un réconfort pour les évêques concernés. C'est un affaiblissement de l'autorité romaine pour les catholiques clandestins qui ne comprennent pas ce revirement du Saint-Siège. Du point de vue de la psychologie chinoise, c'est une perte de la face intolérable et la crainte de sanctions accrues. Si l'on peut comparer le dialogue Vatican-Pékin à un match de football, l'équipe des blancs

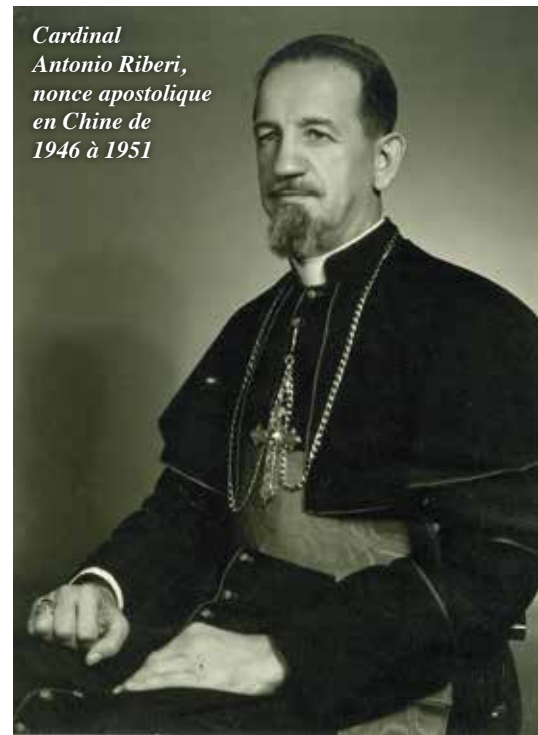
du pape laisse les rouges de Pékin tirer le premier coup dans le ballon et les laisse même marquer leur premier but.

2. Le pape accepte le processus « démocratique » chinois pour l'élection des évêques. Les prêtres, religieux et laïcs de l'Association patriotique du diocèse participent à l'élection. Leur candidat est alors présenté à la Conférence épiscopale chinoise. L'accord stipule que le candidat élu doit être présenté au Saint-Siège pour une approbation finale du pape. Le pape pourra alors exercer un droit de veto si le candidat ne convient pas. C'est une victoire pour le pape si cette disposition est confirmée dans la pratique. Elle est pourtant démentie dans l'immédiat puisque le Saint-Siège doit reconnaître sept évêques nommés sans son accord et même, pour certains, malgré son refus explicite. Cette contradiction interne en dit long sur la portée réelle de l'accord. L'effet du premier but marqué par la Chine affaiblit considérablement la défense blanche. Il est vrai qu'aux yeux de l'Église, il ne s'agit pas d'un combat mais d'un acte amical et respectueux.

3. La préfecture apostolique de Chengde, dans la province du Hebei, est élevée au rang de diocèse suffragant de l'évêché de Pékin. Les régions ecclésiastiques de 1946 seraient-elles rétablies ? Le territoire de Chengde est plus étendu. L'accord présente ce changement comme étant l'œuvre du pape. Ce serait une première intervention du pape dans le tracé des diocèses de Chine depuis des décennies... C'est une victoire pour Mgr Guo Jincui, l'un des évêques réconciliés, qui vient d'ailleurs de bâtir une cathédrale prestigieuse et coûteuse. Y aurait-il une intention politique dans le nouveau prestige offert à l'évêque de Chengde ? Chengde est le site du Palais d'été des empereurs de Chine. C'est dans ce palais que l'Empereur Kangxi accueillit au début du 17<sup>ème</sup> siècle le délégué du Saint-Siège, Mgr de Tournon. L'Empereur ne comprit pas les requêtes du délégué. Il trouva fort déplacé que « l'empereur de la religion Jiaohuang » (traduction chinoise du mot « Pape ») vienne se mêler des affaires intérieures de la Chine. Peu après cette audience, Mgr Tournon diffusait officiellement le décret du pape interdisant aux chrétiens chinois de pratiquer le culte des ancêtres jugé superstitieux. Le rituel signifiait en fait l'obéissance absolue au souverain suivant la norme confucéenne. Mgr de Tournon fut immédiatement banni à Macao, où il reçut du pape le chapeau de cardinal. L'honneur fait aujourd'hui à l'évêque de Chengde pourrait être interprété comme une revanche historique sur les exigences romaines, toujours considérées comme ingérence politique mettant en cause le pouvoir absolu du Parti. Rome, par contre, précise que le but du présent accord est avant tout pastoral et souhaite favoriser l'unité entre tous les catholiques de Chine.

Dans la mesure où le pape François soutient cet accord qu'il a toujours vivement désiré, on doit penser que c'est un acte d'humilité auquel il invite l'Église devant une Chine riche et puissante. Son but n'est évidemment pas de chercher un compromis avec les nouveaux exploiters du peuple chinois. Il a été souvent reproché à l'Église de

se ranger du côté du plus fort. C'est peut-être encore le cas de la politique vaticane, qui doit tenir compte de la place que prend aujourd'hui la Chine dans la vie du monde. Mais le but du Pape François est bien dans l'esprit de l'Évangile. C'est de permettre à l'ensemble des catholiques de Chine de s'unir entre eux pour le bien de leur pays, dans un esprit de service et d'amour.



Cardinal Antonio Riberi, nonce apostolique en Chine de 1946 à 1951

### Les non-dits de l'accord

Ce qui nous est révélé de l'accord n'est que la partie visible de l'iceberg. Qu'y a-t-il sous l'eau ? Dans la logique des mesures déclarées, on peut conclure que le Saint-Siège reconnaît la légalité de la Conférence épiscopale chinoise puisqu'il devra prendre en compte les candidats à l'épiscopat qu'elle lui présentera. Faut-il en conclure que la trentaine des évêques clandestins sera invitée à rejoindre cette conférence, qui est en fait toujours dominée par l'Association patriotique des catholiques chinois ? Leur droit de refuser est-il reconnu par l'Église ? Dans le cas contraire, le risque serait que les clandestins deviennent doublement clandestins, à la fois vis-à-vis de l'État et de l'Église. Il y aurait un risque de schisme de la part des catholiques les plus fidèles à l'Église. L'accord contient-il une clause précisant le rôle de l'Association patriotique des catholiques ? Est-ce une participation positive des laïcs à la gestion pratique des diocèses et des églises ? L'autorité de l'évêque en matière religieuse est-elle respectée ?



Cardinal Charles-Thomas Maillard de Tournon

Une autre question de taille est amorcée par la reconnaissance du nouveau diocèse de Chengde. D'après la version publique de l'accord, c'est le pape qui est le créateur de ce nouveau diocèse. Est-ce l'amorce d'une prise en compte par le Saint-Siège de la nouvelle répartition adminis-

trative des diocèses ? Dans l'annuaire pontifical romain, la Chine compte 144 diocèses créés par Rome. La nouvelle répartition administrative des diocèses, mise en place sous l'égide de l'Association patriotique des catholiques, réduit à 96 le nombre des diocèses. Compte tenu de l'évolution de la Chine, ce remaniement paraît assez raisonnable. Mais le maintien par Rome des anciens diocèses permettait aux évêques clandestins de voisiner avec les évêques des nouveaux diocèses reconnus officiellement. Les prêtres pouvaient éventuellement se recommander du diocèse et de l'évêque qui leur convenait.

### Ces questions sont-elles abordées dans l'accord ?

La nouvelle répartition administrative répond en général assez logiquement au développement des nouveaux centres administratifs et à la réduction du nombre des prêtres. Dès 1950, la plupart des diocèses gérés par des évêques et des missionnaires étrangers ont vu le nombre des prêtres réduire des deux tiers. Les périodes de répression, jusqu'à la Révolution culturelle de 1966-1976 ont encore diminué le nombre des prêtres chinois. À la suite de la nouvelle politique de modernisation ouverte par Deng Xiaoping en 1978, les prêtres chinois sortant des camps de travail forcé ou des prisons ont pu reprendre leur ministère. Leur premier soin fut d'enseigner le latin à quelques jeunes en vue d'assurer la relève. Les séminaires ont pu être ouverts à partir de 1982. Les vocations, heureusement, ont été nombreuses jusqu'à la fin du XXe siècle. Mais dans certains diocèses, il ne restait plus que deux ou trois prêtres. Dans la province du Hunan, sept diocèses ont été regroupés pour former le diocèse unique de Changsha, capitale de la province. L'évêque de Changsha dispose d'une vingtaine de prêtres. Il est probable que l'accord actuel contient une clause stipulant la reconnaissance de la nouvelle carte des diocèses en Chine. Ce qui signifie un contrôle accru de la vie de l'Église et des conditions de vie plus difficiles encore pour les clandestins.

### Un ballon d'essai sur la route de la soie

Reste une question capitale qui fait sans doute partie de l'accord. Le gouvernement chinois a répété inlassablement qu'un accord avec Rome n'était possible que si le Vatican rompait d'abord ses relations diplomatiques avec Taïwan. Des représentants du Vatican ont souvent laissé entendre que le Saint-Siège ne ferait aucune difficulté pour transférer sa représentation de Taipei à Pékin. Pour le Saint-Siège, une rupture avec Taipei n'est concevable que si le gouvernement de la République populaire fait une demande de reprise



*Les évêques chinois avec le président Xi Jinping*



*Mgr Joseph Guo-Jincai et Mgr John-Baptist Yang-Xiaotind au synode des évêques en octobre 2018*

des relations diplomatiques, qu'il a rompues en 1952 en renvoyant comme un malpropre le nonce apostolique Mgr Riberi. Les relations diplomatiques avaient été établies avec la Chine en 1942 et le nonce résidait à Nankin, alors capitale de la Chine sous le gouvernement nationaliste du Guomindang. Mgr Riberi resta à Nankin sous le nouveau gouvernement populaire et ne suivit pas Tchiang Kaishek à Taïwan, attendant les dispositions du nouveau gouvernement. Le nouveau gouvernement le chassa honteusement à Hong-Kong en 1952 en le qualifiant de représentant de l'impérialisme du Vatican. Cinquante ans plus tard, en l'an 2000, le Vatican était encore sévèrement insulté pour avoir canonisé 120 martyrs de Chine dont certains, semble-t-il, avaient fait le jeu de l'impérialisme français.

La mémoire des humiliations subies par la Chine jusqu'au Traité de Versailles en 1919 demeure toujours bien présente chez les dirigeants chinois. Le gouvernement chinois actuel n'est sûrement pas demandeur de relations diplomatiques avec le Vatican même si, réflexion faite, cela pourrait être dans son intérêt. La Chine populaire pourrait se contenter de ne pas exiger du Vatican la rupture avec Taipei. Le libre jeu de l'Église à Taïwan assure un lien concret avec les catholiques du continent et favorise l'union entre l'île et la mère patrie. Le service culturel et social des catholiques à Taïwan témoigne de l'amour et du respect de l'Église pour le peuple chinois. Depuis le concile Vatican II il y a 60 ans, l'Église à Taïwan a travaillé efficacement à siniser l'Église en produisant une expression de la foi dans la langue et la culture chinoise. En l'absence de relations diplomatiques avec Pékin, Taïwan demeure le seul territoire chinois où l'Église peut témoigner pleinement de son amour pour le peuple chinois. Rompre avec Taïwan serait suicidaire pour l'Église en Chine.

Quand on veut survoler en montgolfière un site touristique, on envoie d'avance un petit ballon d'essai pour vérifier la direction et la force du vent. C'est peut-être ce qui vient de se passer à Pékin. Espérons que les quelques articles de l'accord diffusés publiquement ne vont pas déclencher dans l'Église un typhon destructeur qui retarderait l'envol de nouvelles décennies. Puisse la Montgolfière prendre son essor pour un survol pacifique de toute la Chine de Canton à Harbin, de Taïwan à Kashgar, et suivre toute la route de la soie de Pékin à Rome.

(Source : EDA 27 septembre 2018)



### Pape François : pas d'homosexualité dans le clergé (extraits de « La force de la vocation »)



Il est opportun de prendre en compte la maturité humaine et émotionnelle des candidats. Nous publions un extrait du livre « La force de la vocation ». Le texte fait partie du chapitre intitulé « Bien gérer les limites » dans lequel la question de l'homosexualité est traitée. Dans le volume, François répond aux questions du religieux clarétain Fernando Prado.

#### **Y a-t-il des limites qui ne devraient pas être dépassées dans la formation ?**

C'est évident. Quand il y a des candidats avec des névroses et des déséquilibres graves, difficiles à canaliser, même avec une aide thérapeutique, il ne faut les accepter ni au sacerdoce ni à la vie consacrée. Nous devons les aider à suivre d'autres chemins, sans les abandonner. Nous devons les diriger, mais nous ne devons pas les admettre. Nous nous souvenons toujours qu'il s'agit de personnes qui vivront au service de l'Église, de la communauté chrétienne, du peuple de Dieu. N'oublions pas cette perspective. Nous devons veiller à ce qu'ils soient en bonne santé psychologique et émotionnelle.

**Ce n'est un secret pour personne que, dans la vie consacrée et dans le clergé, il y a aussi des personnes à tendance homosexuelle. Qu'en est-il?**

C'est quelque chose qui m'inquiète, car peut-être qu'à un moment donné, le problème n'a pas été bien traité. Toujours dans la ligne de ce que nous disions, je dirais que dans la formation, nous devons prendre grand soin de la maturité humaine et affective. Nous devons sérieusement discerner et écouter la voix de l'expérience vécue par l'Église. Lorsque le discernement n'est pas pris en compte dans tout cela, les problèmes grandissent. Comme je l'ai déjà dit, il se peut que pour le moment elles ne soient pas évidentes, mais elles se manifestent plus tard. L'homosexualité

est une question très grave, qui doit être discernée correctement dès le début avec les candidats, si tel est le cas. Nous devons être exigeants. Dans nos sociétés, il semble même que l'homosexualité soit à la mode et cette mentalité, d'une certaine manière, affecte également la vie de l'Église. J'ai eu devant moi un évêque scandalisé, qui m'avait dit qu'il s'était rendu compte que, dans son diocèse, un très grand diocèse, il y avait plusieurs prêtres homosexuels, et qu'il devait faire face à tout cela en intervenant avant tout pendant leur formation afin de former un autre clergé différent.

C'est une réalité que nous ne pouvons pas nier. Les cas ne manquent pas non plus dans la vie consacrée. Un religieux m'a dit que lors d'une visite canonique dans l'une des provinces de sa congrégation, il avait été surpris. Il a vu que de bons jeunes étudiants et même des religieux qui avaient déjà fait leurs vœux étaient homosexuels. Lui-même avait des doutes sur la chose et m'a demandé s'il y avait un problème avec ça. « *En fin de compte – a-t-il dit – ce n'est pas si grave; ce n'est qu'une forme d'expression d'affection* ». C'est une erreur. Ce n'est pas simplement une expression d'affection. Dans la vie consacrée et dans la vie sacerdotale, ce genre d'affection n'a pas sa place. Pour cette raison, l'Église recommande que les personnes ayant cette tendance enracinée ne soient pas acceptées dans le ministère ou dans la vie consacrée. Le ministère ou la vie consacrée ne sont pas leur place. Les prêtres, les religieux et les religieuses devraient être exhortés à vivre pleinement le célibat et, surtout, à être parfaitement responsables, en essayant de ne pas créer de scandale dans leurs communautés ou dans le saint peuple fidèle de Dieu en vivant une double vie. Il vaut mieux qu'ils quittent le ministère ou la vie consacrée plutôt que de vivre une double vie.

S'agissant de la formation continue, la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique semble percevoir un certain intérêt pour les cas d'hommes et de femmes qui ont déjà déjà prononcé leurs engagements qui ont abandonné la vie consacrée ou le ministère ... Comment soutenir la formation continue? Comment aider à maintenir sa vocation en temps

de crise et de difficulté? Je reviens aux quatre piliers susmentionnés: la prière, la vie en communauté, l'étude et l'apostolat. Ils doivent être soutenus dans ces quatre dimensions, mais toujours accompagnés. Le religieux ou les religieux doivent essayer de marcher avec le compagnon plus âgé ou avec un compagnon qui a plus d'expérience. La société est nécessaire. Il faut aussi demander la grâce de savoir accompagner et écouter. Dans la vie consacrée, à plusieurs reprises, l'un des plus gros problèmes d'un supérieur ou d'un supérieur provincial est de veiller à ce qu'un frère ou une sœur ne soit seul ou ne marche seul. Quoi de neuf ? Personne ne l'accompagne ? Après tout, on ne peut pas grandir dans la vie consacrée ni se former sans l'accompagnement de sa personne. Nous devons veiller à ce qu'aucun religieux ou religieux ne marche seul. Et ceci, évidemment, ne s'improvise pas. C'est une habitude qu'il faut prendre au noviciat. Il est bon de s'y habituer, car si on n'a pas une bonne compagnie, on peut en trouver une mauvaise. Les personnes seules ne peuvent pas marcher. Une personne consacrée doit rechercher une compagnie de ce type, l'accepter... une compagnie qui la contrariera, qu'elle pourra écouter. Il n'est peut-être pas facile de rencontrer la personne idéale, mais il y a toujours quelqu'un qui peut jouer un peu le rôle de « grand frère », avec qui vous pouvez parler et vous confier.

(Sources : Belgicato – 3 décembre 2018)

#### **Deux chrétiens refusant de réciter la « shahada », abattus au Kenya**

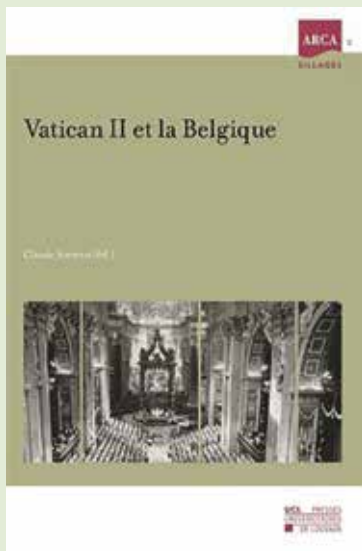


Le 14 septembre dernier, un groupe de sept djihadistes d'*al-Shabaab*, en provenance de Somalie, ont intercepté entre les villes d'Iljara et Sangailu un autocar se dirigeant vers la ville de Garissa, au Kenya. Ils ont exigé des passagers qu'ils présentent leurs

cartes d'identité. Ils ont fait descendre trois passagers et leur ont demandé de réciter la *shahada*, la profession de foi mahométane, et les six premiers versets de la *Fatiha*, la première sourate du coran. Un des passagers a récité en partie le texte et a pu remonter dans le car. Les deux autres, Fredrick Ngui Ngonde et Joshua Ooko Obila, ont refusé d'obéir : ils se sont déclarés chrétiens ne reconnaissant que le Christ comme sauveur. Ils ont été abattus sur place. Frederick laisse une femme et un garçon de deux ans. Joshua était le mécanicien de l'autocar appartenant à un homme d'affaires somalien.

(Sources : World Watch Monitor, 18 septembre ; International Christian Concern, 31 octobre 2018)

### Vatican II : la squadra belga dévoilée



Grâce à leur flair et leur travail acharné, les évêques et théologiens belges ont joué un rôle déterminant dans la grande stratégie et les petites chamailleries du Concile Vatican II. Explication.

Rome, printemps 1963. Au Concile Vatican II, commencé quelques mois plus tôt, on aborde enfin les questions essentielles. Beaucoup se rendent compte alors de l'influence sans pareille des évêques et théologiens belges sur le travail conciliaire. Dès mars 1963, le grand dominicain français Yves Congar, expert au Concile, décide de prendre ses quartiers au Collège belge de Rome, où résident les évêques belges. Car c'est là, selon lui, que « se fait pratiquement tout le travail ». Congar quitte sans regret l'Angelicum, l'université dominicaine de la capitale italienne, où l'on se méfie de ses idées réformatrices et où l'on subit le Concile plutôt qu'on ne le vit. Le Collège belge est un véritable

carrefour d'idées. L'ordre du jour du Concile et ses méthodes y sont réorganisés. Des projets de textes et des formules compromis y sont avancés. L'activité belge est à ce point intense que Vatican II a la réputation d'être « le Concile de Louvain qui s'est tenu à Rome ». Impressionnés par l'efficacité de la délégation emmenée par le cardinal Suenens, dont les effectifs correspondent grosso-modo à ceux d'une équipe de football, les journalistes italiens la baptisent, dès l'ouverture de la deuxième session du Concile, la squadra belga.

« Au début des travaux, les Belges ne formaient pas une équipe très soudée, nous confie Claude Soetens, professeur émérite d'histoire de l'Eglise à l'UCL et spécialiste de Vatican II. Lors de leur arrivée à Rome, les évêques belges, très individualistes, n'avaient même pas pensé à se faire accompagner par des théologiens. La collaboration avec les conseillers s'est organisée sur place, petit à petit. Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, était présent lors des quatre sessions plénières, mais le Concile s'est surtout joué pendant les intersessions, hors de Saint-Pierre. C'est ainsi que des textes soumis au vote de l'assemblée ont été concoctés au Collège belge. »

Jean XXIII, le pape qui a convoqué l'« aggiornamento » de l'Eglise catholique, meurt le 3 juin 1963. Son successeur, Paul VI, nomme Mgr Suenens membre du collège des « modérateurs » chargé de diriger le Concile. L'archevêque belge est dès lors directement impliqué dans la grande stratégie - et les petites chamailleries ! - de Vatican II. « Suenens était bien vu de Paul VI, raconte Claude Soetens. Mais les relations se sont nettement tendues quand le cardinal a cherché à jouer un rôle prépondérant par rapport aux trois autres modérateurs. En outre, Suenens a reproché au pape de s'être réservé personnellement deux dossiers : le célibat des prêtres et la contraception. Ces deux questions sensibles étaient ainsi soustraites à la compétence des pères conciliaires. »

Autre figure marquante de la squadra belga : Mgr Charue, évêque de Namur. Cet exégète a été élu vice-président de la commission doctrinale, la plus importante du Concile. Il est l'un des artisans du texte fondamental qui reconnaît le recours à l'analyse critique et aux méthodes scientifiques pour l'interprétation des textes bibliques. Mgr De Smedt, l'évêque de Bruges, contribue au texte sur le dialogue avec les autres religions (l'ouverture

œcuménique). Mais le Belge le plus actif à Rome est un théologien de Louvain, Mgr Gérard Philips, secrétaire adjoint de la commission doctrinale. Ce brillant latiniste participe à la rédaction et à l'adoption des textes centraux du Concile. Au premier rang de ceux-ci figure la constitution *Lumen gentium*, qui remplace une conception toute hiérarchique de l'Eglise catholique par la notion égalitaire de « peuple de Dieu ».

Très centrés sur l'Eglise en tant qu'institution, les documents de Vatican II sont les fruits de subtiles tractations entre courants opposés. Le renouveau liturgique - simplification des rites, abandon du latin... - masque un réel immobilisme sur le plan des dogmes et de la morale. D'où la déception postconciliaire de nombreux prêtres et théologiens. Tous ces enjeux et d'autres encore sont évoqués dans Vatican II et la Belgique, ouvrage (336 pages) réalisé sous la direction de Claude Soetens et réédité récemment aux Presses universitaires de Louvain.

(Sources : Olivier Rogeau journaliste au Vif/L'Express)

### Une crèche napolitaine au cœur de la Maison-Blanche



Pour la deuxième année consécutive, la Première dame des Etats-Unis a tenu à ce que la représentation de la Nativité trône parmi les décorations de Noël, transformant la Maison-Blanche en un lieu féérique pendant quelques semaines. Mélanie Trump a publié sur les réseaux sociaux, le 26 novembre 2018, plusieurs photographies et vidéogrammes illustrant les préparatifs de Noël à la Maison-Blanche. Le thème choisi par l'épouse du président Trump tourne autour des trésors américains (*American Treasures*) : au milieu d'arbres colorés, des cités américaines sont représentées en pain d'épice. La pièce principale des décorations de Noël est une crèche datant du XVIIIe siècle. Elle fut présentée pour la première fois en 1967 par une collectionneuse membre du comité de la Première dame, qui

devait trouver une crèche digne de la Maison-Blanche. En parcourant l'Europe, elle découvrit une crèche napolitaine vieille de trois siècles, une véritable œuvre d'art comprenant 22 figurines en bois. Les personnages sont richement vêtus et les Rois mages montent chacun un cheval, et non un chameau : un détail de première importance au pays des cowboys et des rodéos ! La tradition du sapin de Noël à la Maison-Blanche date de 1929, lorsque la Première dame de l'époque, Lou Henry Hoover, décida de décorer un « arbre officiel » au siège de l'exécutif américain, dans le salon ovale. Puisse la présence d'une crèche dans le palais du chef de la première puissance mondiale être imitée en tous les lieux de pouvoir, afin que les gouvernants s'inspirent des exemples et des leçons du Roi des rois.

(Sources : FLOTUS/dailycaller/LifeSite - FSSPX.Actualités - 05/12/2018)

### Rencontre entre le cardinal Ladaria et l'abbé Pagliarani, 22 novembre 2018



Communiqué de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X sur la rencontre entre le cardinal Ladaria et l'abbé Pagliarani, 22 novembre 2018.

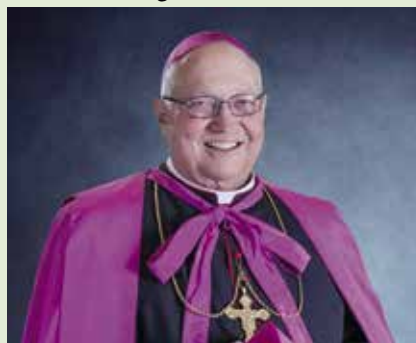
Le jeudi 22 novembre 2018, l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, s'est rendu à Rome, à l'invitation du cardinal Luis Ladaria Ferrer, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Il était accompagné de l'abbé Emmanuel du Chalard. Le cardinal Ladaria était assisté de Mgr Guido Pozzo, secrétaire de la Commission pontificale « Ecclesia Dei ». L'entretien s'est déroulé dans les bureaux de la Congrégation pour la doctrine de la foi, de 16 h 30 à 18 h 30. Il avait pour but de permettre au cardinal Ladaria et à l'abbé Pagliarani de se rencontrer pour

la première fois et de faire ensemble le point sur les relations entre le Saint-Siège et la Fraternité Saint-Pie X, depuis l'élection de son nouveau Supérieur général, en juillet dernier. Au cours de l'entretien avec les autorités romaines, il a été rappelé que le problème de fond est bel et bien doctrinal, et ni la Fraternité ni Rome ne peuvent l'éluider. C'est à cause de cette divergence doctrinale irréductible que toute tentative d'élaborer une ébauche de déclaration doctrinale acceptable par les deux parties, n'a pu aboutir depuis sept ans. C'est pourquoi la question doctrinale reste absolument primordiale. Le Saint-Siège ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme solennellement que l'établissement d'un statut juridique pour la Fraternité ne pourra se faire qu'après la signature d'un document de caractère doctrinal.

Tout pousse donc la Fraternité à reprendre la discussion théologique, bien consciente que le Bon Dieu ne lui demande pas nécessairement de convaincre ses interlocuteurs, mais de porter devant l'Eglise le témoignage inconditionné de la foi. L'avenir de la Fraternité est entre les mains de la Providence et de la Très Sainte Vierge Marie, comme le prouve toute son histoire, de sa fondation à ce jour. Les membres de la Fraternité ne veulent rien d'autre que servir l'Eglise et coopérer efficacement à sa régénération, jusqu'à donner leur vie pour son triomphe, s'il le faut. Mais ils ne sauraient choisir ni la façon, ni les termes, ni le moment de ce qui appartient à Dieu seul.

Menzingen, le 23 novembre 2018 (Source : Maison générale / FSSPX Actualités)

### Décès d'un évêque proche de la Tradition : Mgr Robert Morlino



Mgr Robert Morlino, évêque de Madison, dans l'Etat du Wisconsin

(Etats-Unis) a été rappelé à Dieu le 24 novembre 2018. Devenu proche de la Tradition, le prélat n'avait pas hésité à dénoncer et combattre les abus du clergé outre-Atlantique. Lorsqu'il arrive à Madison, le grand séminaire ne compte plus que 5 séminaristes : ils sont aujourd'hui une quarantaine à se préparer au sacerdoce, et, en quinze années d'épiscopat, Mgr Morlino a eu la joie et la fierté d'ordonner 25 prêtres. Attaché à la doctrine traditionnelle de l'Eglise, le prélat l'était aussi à sa liturgie bimillénaire : il célébrait souvent la messe dite de saint Pie V, manifestant publiquement sa préférence pour elle lors de célébrations pontificales. Mgr Morlino n'avait pas hésité en 2002 à prendre la défense de la Fraternité Saint-Pie X, rétractant au passage avec humilité une lettre plus ancienne dont les propos étaient peu amènes à l'égard de l'œuvre de Mgr Lefebvre. Dans l'un de ses derniers écrits, publié le 18 août 2018, le prélat dénonçait les abus dans l'Eglise, appelant à une vraie réforme - dans le sens de la Tradition : « plus que toute autre chose, en tant qu'Eglise, nous devons cesser d'accepter le péché et le mal. *« Nous devons chasser le péché de nos propres vies et courir vers la sainteté. Nous devons refuser de rester silencieux face au péché et au mal dans nos familles et nos communautés, et nous devons exiger de nos pasteurs – moi y compris – qu'ils luttent eux-mêmes jour après jour pour la sainteté. »* Requiescat in pace !

(Sources : District des Etats-Unis / Madison Catholic Herald - FSSPX. Actualités)

### Le Credo retrouve son consubstantiel



Après la révision du *Pater* voici celle du *Credo*, cette fois-ci dans le sens d'un retour à la traduction traditionnelle : c'est ce qu'ont décidé les évêques de France réunis lors de la session d'automne de leur assemblée plénière, le 7 novembre

2018. Mgr Guy de Kerimel, évêque du diocèse de Grenoble et président de la Commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle, a eu la délicate mission de présenter au public les modifications du Missel français. « *C'est un processus assez long... Il y a eu quatre sessions de relecture avec une équipe d'évêques francophones (...). Il n'y a pas de choses d'ampleur* » : le prélat a dû multiplier les précautions de langage, tant la liturgie catholique célébrée dans la langue de Racine est souvent le théâtre de confusion et de drames qui n'ont rien à envier aux tragédies du solitaire de Port-Royal... En fait, le changement est, en qualité, de plus grande ampleur qu'il n'y paraît : « *dans le Credo par exemple, nous ne dirons plus 'de même nature que le Père', mais 'consubstantiel au Père'* », explique Mgr de Kerimel qui reconnaît là « *une formule plus affinée sur le plan théologique* ». Il était temps de s'en rendre compte. On se rappelle que la traduction du Credo « *de même nature que le Père* » avait provoqué une controverse théologique dans les années 60, où s'étaient illustrées de grandes figures telles qu'Etienne Gilson ou Jacques Maritain. Ce que pointait Jacques Maritain – et, avec lui, beaucoup d'autres théologiens – c'était l'ambiguïté de la nouvelle traduction. En effet, en latin, comme en grec, la profession de foi du concile de Nicée (325) affirme que le Fils est « *consubstantiel* » au Père. Or, cela désigne une unité beaucoup plus forte que le « *de même nature* ».

Un père et un fils ici-bas sont « *de même nature* » : ils partagent la même nature humaine, mais ils sont évidemment deux hommes bien distincts. Le Père et le Fils, quant à eux, non seulement partagent la même nature divine, mais sont un seul Dieu. Saint Athanase et saint Hilaire, s'étaient déjà battus au IV<sup>e</sup> siècle contre une traduction assez proche de ce « *de même nature* » : *nihil novi sub sole*.

« *Quand on change de tradition, cela nous bouscule. Il faudra bien une bonne année pour se réhabituer* », conclut Mgr de Kerimel. Il est piquant d'entendre qualifier de "tradition" un usage récent et contestable, mais il est rassurant de savoir qu'il suffira d'une année pour se réhabituer à un langage catholique et traditionnel. Un bon signe pour le jour où il faudra réhabituer les fidèles à

un rite liturgique vraiment catholique. Pour l'heure, la proposition française de retour à la traduction traditionnelle du *Credo* doit maintenant être validée par Rome, et devrait entrer en vigueur dans la liturgie moderne au premier dimanche de l'Avent 2019. Lorsqu'il s'agit de détruire, les réformes sont autrement plus rapides, surtout sur le terrain. Souhaitons que la correction soit adoptée sans attendre...

(Sources : CEF/Salon beige/Famille chrétienne/RCF - FSSPX. Actualités - 28/11/2018)

**Le droit de la messe romaine, par l'abbé Raymond Dulac**



A partir du début de 1964, la liturgie latine entre dans une période de très forte mutation, à la suite de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, promulguée le 4 décembre 1963 par le pape Paul VI et les Pères du concile Vatican II (1962-1965). En 1967 est fondé le bimensuel *Courrier de Rome*, qui va contester cette réforme liturgique et bien d'autres bouleversements auxquels le Concile a ouvert les portes. L'abbé Raymond Dulac (1903-1987) est alors l'un des premiers animateurs et rédacteurs de ce périodique. D'une plume alerte et chatoyante, emplie d'allusions littéraires et historiques, avec une vigueur polémique remarquable, il va démonter un à un tous les prétendus arguments historiques, théologiques, liturgiques, canoniques, pastoraux, qu'on apporte en faveur de ce formidable bouleversement. Il sera de 1967 à 1971 la principale « plume » du bimensuel *Courrier de Rome*.

Au terme d'une analyse minutieuse, l'abbé Dulac s'attache particulièrement à démontrer que la messe en vigueur au moment du concile Vatican II, messe dite « de saint Pie V » (du nom de

celui qui en publia en 1570 une version autorisée), n'a jamais été interdite, et ne pouvait l'être en aucun cas : une conclusion reconnue officiellement comme vraie, vingt ans après sa mort, par le Motu Proprio *Summorum Pontificum*. Dans ce recueil des principales chroniques qu'il a publiées entre 1967 et 1972, l'abbé Dulac aborde bien d'autres points d'histoire liturgique et ecclésiastique, de droit canonique, de philosophie politique, de théologie, de littérature, qui éclairent d'un jour saisissant la situation actuelle de l'Eglise et de la société.

Né le 4 octobre 1903 à Sète, Raymond Marius Dulac obtient à quinze ans le baccalauréat avec mention bien ; ils seront moins de 10.000 élèves à obtenir le diplôme cette année-là. Formé au Séminaire français de Rome, que dirige le Père Le Floch, il fait de brillantes études. Il est ordonné prêtre à l'âge de vingt-deux ans, grâce à une dispense, le 3 avril 1926 à Saint-Jean-de-Latran. Docteur en philosophie et en théologie, licencié en droit canonique puis ès lettres, l'abbé Dulac est nommé professeur de philosophie à Juvisy en 1928, vicaire à Saint-Cloud en 1930, curé de Chamarande en 1932, aumônier du pensionnat de Sannois en 1937, puis du lycée de Sèvres de 1943 à 1945. Dès 1945 il est avocat ecclésiastique auprès de l'officialité de Versailles. Enfin, il se retire au Carmel de Draguignan. Rappelé à Dieu le dimanche 18 janvier 1987, en la fête de la chaire de saint Pierre, ses funérailles sont célébrées chez les sœurs dominicaines de Saint-Pré (Brignoles) le 20 janvier par l'abbé Paul Aulagnier alors supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pie X. L'abbé Raymond Dulac repose au cimetière marin de Sète.

*Abbé Raymond Dulac, Le droit de la messe romaine, Courrier de Rome, 310p. 21€, frais de port 6,40€. On peut se procurer l'ouvrage auprès des éditions du Courrier de Rome, B.P. 10156 – F-78001 Versailles Cedex – Courriel : courrierderome@wanadoo.fr – site internet : www.courrierderome.org*

(Source : *Courrier de Rome* – FSSPX. Actualités - 26/11/2018)

# Chronique du prieuré

*Chronique du prieuré de septembre à novembre 2018*

• Le 5 septembre, les abbés Duverger et Hennequin se rendent sur le chantier Immobilier derrière le prieuré. Sur la photo prise avec le conducteur de travaux, on aperçoit à l'arrière le prieuré.

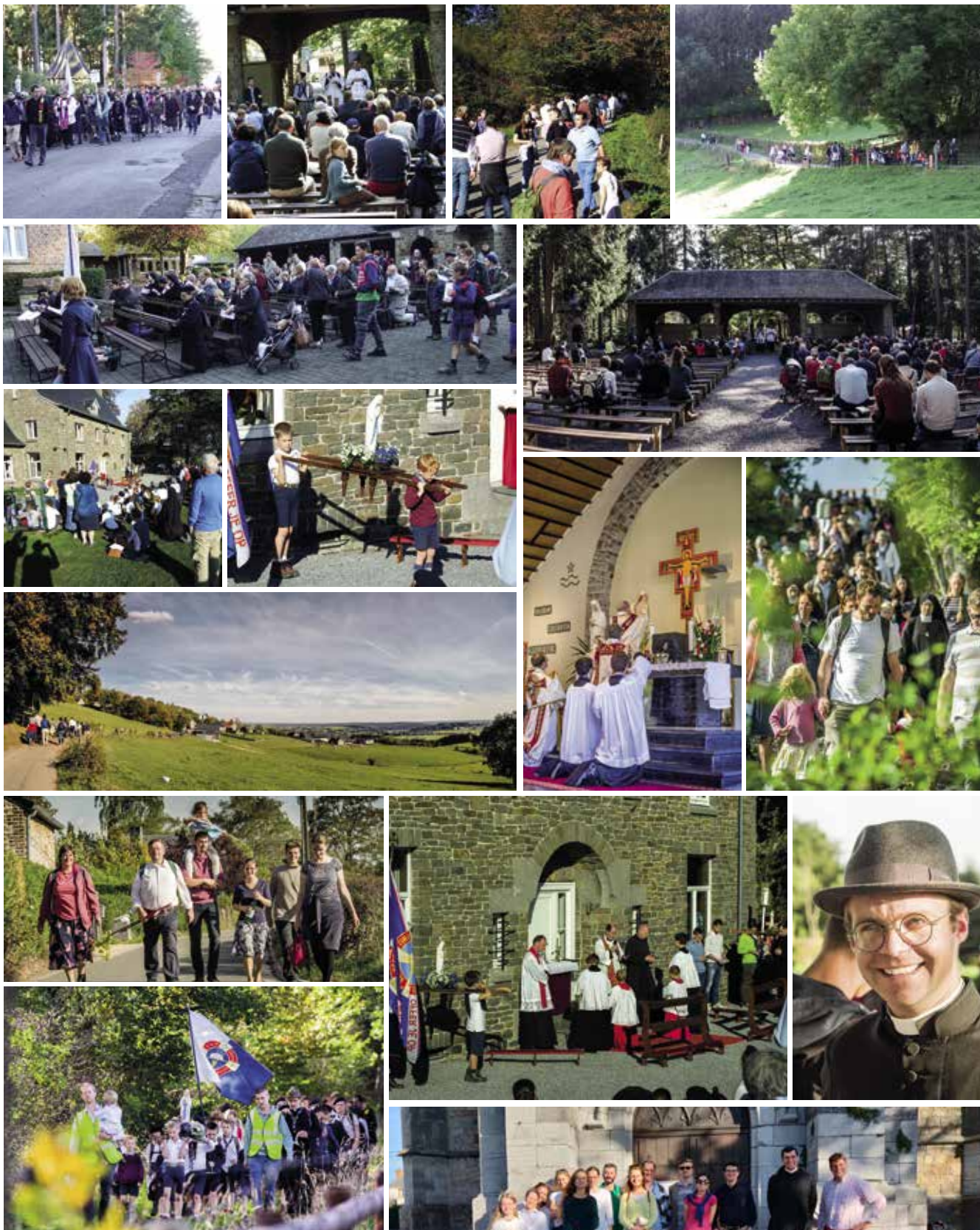


• Le 15 septembre, comme chaque année maintenant, tout le district du Benelux fait sa rentrée à Bonheiden autour d'un tournoi de football suivi de grillades et veillée autour d'un feu de camp.



## CHRONIQUES

• Le samedi 6 octobre, nous nous retrouvons à Banneux sous un soleil magnifique pour notre pèlerinage annuel auprès de notre Bonne Mère du ciel.



• Le 13 octobre, toute la Belgique catholique est mobilisée pour le « Rosaire aux frontières ». Des fidèles rejoignent les différents lieux organisés pour la récitation du Rosaire. Ici un groupe à Montignies-Saint-Christophe autour de l'abbé Hennequin.





• Le 24 octobre, tous les prêtres du district du Benelux se retrouvent tous aux Pays-Bas, à Wijk bij Duurstede, pour une visite historique de la ville.



• Du 26 au 29 octobre, un groupe de fidèles de notre district accompagné de l'abbé Ledermann, sous la houlette de Mélanie et Charles Windels, se rendent en train Lourdes pour la célébration des 160 ans des apparitions de la Vierge Marie à Bernadette.



• Le 10 novembre, à l'église saint-Joseph, nous célébrons un service solennel de Requiem pour tous les morts de la première guerre mondiale. A cette occasion une gerbe est déposée au fond de l'église devant la plaque commémorative des membres de l'Association de la Sainte Famille morts au combat. C'est aussi l'occasion de redécouvrir l'Obit de la bataille de l'Yser entièrement restauré.



# Sommaire



## 3 ÉDITORIAL

## 4 DOSSIER

Catéchisme de la Somme Théologique : l'Espérance .....	4
Sermon du saint Curé d'Ars sur l'Espérance .....	6
Notre-Dame de la Sainte-Espérance .....	13
Il y a 30 ans, l'opération survie de la Tradition : l'histoire des sacres épiscopaux .....	14
Un Curé d'Ars napolitain .....	25



## 26 RÉFÉRENCES CHRÉTIENNES



Spiritualité : Retraite avec Saint Jean L'Esprit de Vérité et d'Amour .....	26
Catéchisme de Saint Pie X : L'Eglise catholique .....	28

## 23 CHRONIQUES

L'accord Chine-Vatican du 22 septembre : un ballon d'essai au gré du vent .....	30
Nouvelles de l'Eglise et du monde .....	33
Chronique du prieuré .....	37

